

40				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N° 0403.219.397	P.	U.	D.	C-cap 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **SOFINA S.A.**

Forme juridique: **SA**

Adresse: **Rue de l'Industrie**

N°: **31**

Code postal: **1040**

Commune: **Etterbeek**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise **0403.219.397**

DATE **20/05/2020** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS (2 décimales)** ²

approuvés par l'assemblée générale du **06/05/2021**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2020** au **31/12/2020**

Exercice précédent du **01/01/2019** au **31/12/2019**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: **76** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.6, 6.8, 6.17, 6.20, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

¹ Mention facultative.

² Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Monsieur Lancksweert Dominique

Queen's Gate 56, SW7 5JW London, Royaume-Uni

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 03/05/2018- 06/05/2021

Madame Strömberg Charlotte

Skogsvägen 20, 122 62 Enskede, Suède

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 07/05/2020- 02/05/2024

Monsieur Boël Harold

Avenue des Orangers 16, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur délégué

Mandat : 02/05/2019- 05/05/2022

Monsieur Boël Nicolas

Chenoy 3, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03/05/2018- 06/05/2021

Monsieur Emsens Jacques

Avenue Robert Jones 77, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 07/05/2020- 04/05/2023

Monsieur Singh Analijt

Jumeirah Beach Residence, Bahar 1 3304 Dubai, Emirats Arabes Unis

Fonction : Administrateur

Mandat : 03/05/2018- 05/05/2022

Monsieur Verhofstadt Guy

Lievestraat 2, 9000 Gent, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 02/05/2019- 04/05/2023

Monsieur Tilmant Michel

Rue du Moulin 10, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 04/05/2017- 05/05/2021

Monsieur Peugeot Robert

Boulevard Suchet 7, 75016 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 02/05/2019- 04/05/2023

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Comte de Meeûs d'Argenteuil Laurent

Howley Place 6, W2 1XA London, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 03/05/2018- 06/05/2021

Madame Sioen Michèle

Astridlaan 14, 8300 Knokke-Heist, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03/05/2018- 05/05/2022

Madame Cioli Laura

Via Giovannino de Grassi 8, 20123 Milano, Italie

Fonction : Administrateur

Mandat : 03/05/2018- 06/05/2021

Madame Langenbacher Anja

Bleibtreustrasse 15, 10623 Berlin, Allemagne

Fonction : Administrateur

Mandat : 03/05/2018- 06/05/2021

Madame Soubie Catherine

Boulevard Saint-Michel 141, 75005 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 03/05/2018- 06/05/2021

Madame York Gwill

Fayerweather Street 16, 02138 Cambridge, Etats-Unis d'Amérique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03/05/2018- 06/05/2021

ERNST & YOUNG Réviseurs d'Entreprises SRL 0446.334.711

Avenue de Kleet 2, 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat : 07/05/2020- 04/05/2023

Représenté par :

1. Monsieur Hubin Jean-François

Avenue de Kleet 2 , 1831 Diegem, Belgique

, Numéro de membre : A01649

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**;
- B. L'établissement des comptes annuels **;
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.852.699.473,92</u>	<u>1.672.919.647,27</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	22.590,89	28.472,86
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	9.509.755,99	10.047.754,13
Terrains et constructions		22	9.191.333,63	9.641.147,15
Installations, machines et outillage		23	8.859,58	10.646,18
Mobilier et matériel roulant		24	155.245,75	245.785,44
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	154.317,03	150.175,36
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	1.843.167.127,04	1.662.843.420,28
Entreprises liées	6.15	280/1	487.792.373,41	490.058.656,96
Participations		280	487.792.373,41	486.458.656,96
Créances		281		3.600.000,00
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	610.309.060,74	768.453.587,67
Participations		282	610.309.060,74	768.453.587,67
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	745.065.692,89	404.331.175,65
Actions et parts		284	745.065.531,56	404.331.014,32
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	161,33	161,33

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.306.010.994,15</u>	<u>1.284.747.154,17</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	780.466.792,20	836.901.683,82
Créances commerciales		40	102.260,81	239.667,08
Autres créances		41	780.364.531,39	836.662.016,74
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	307.935.203,48	255.712.726,32
Actions propres		50	92.804.972,10	80.674.415,15
Autres placements		51/53	215.130.231,38	175.038.311,17
Valeurs disponibles		54/58	217.024.868,29	191.712.115,12
Comptes de régularisation	6.6	490/1	584.130,18	420.628,91
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.158.710.468,07	2.957.666.801,44

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>2.858.227.464,02</u>	<u>2.825.831.118,25</u>
Apport	6.7.1	10/11	84.154.797,85	84.154.797,85
Capital		10	79.734.940,00	79.734.940,00
Capital souscrit		100	79.734.940,00	79.734.940,00
Capital non appelé ⁴		101		
En dehors du capital		11	4.419.857,85	4.419.857,85
Primes d'émission		1100/1	4.419.857,85	4.419.857,85
Autres		1109/1		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	1.611.744.973,57	1.499.825.124,22
Réserves indisponibles		130/1	125.598.751,45	113.468.194,50
Réserve légale.....		130	7.973.494,00	7.973.494,00
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312	92.804.972,10	80.674.415,15
Soutien financier		1313		
Autres		1319	24.820.285,35	24.820.285,35
Réserves immunisées		132	186.146.222,12	186.356.929,72
Réserves disponibles		133	1.300.000.000,00	1.200.000.000,00
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	1.162.231.591,98	1.241.751.586,69
Subsides en capital		15	96.100,62	99.609,49
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵ ...		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>7.905.108,81</u>	<u>14.442.155,38</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	5.987.390,69	12.415.939,30
Pensions et obligations similaires		160	5.987.390,69	12.415.939,30
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168	1.917.718,12	2.026.216,08

⁴ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁵ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>292.577.895,24</u>	<u>117.393.527,81</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	292.557.356,62	117.230.803,92
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	826.634,39	903.488,90
Fournisseurs		440/4	826.634,39	903.488,90
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	19.317.476,97	9.635.756,97
Impôts		450/3	579.701,27	336.504,86
Rémunérations et charges sociales		454/9	18.737.775,70	9.299.252,11
Autres dettes		47/48	272.413.245,26	106.691.558,05
Comptes de régularisation	6.9	492/3	20.538,62	162.723,89
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.158.710.468,07	2.957.666.801,44

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	7.679.062,01	8.376.244,42
Chiffre d'affaires	6.10	70	3.119.472,74	2.575.362,07
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	3.064.061,99	5.136.285,03
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.495.527,28	664.597,32
Coût des ventes et des prestations		60/66A	34.836.109,59	41.324.630,11
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	11.296.219,73	11.408.037,15
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	26.442.313,33	22.681.996,35
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	692.700,03	651.189,77
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-6.428.548,61	4.441.489,86
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.833.425,11	2.141.916,98
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-27.157.047,58	-32.948.385,69

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	272.257.419,84	358.574.608,19
Produits financiers récurrents		75	59.560.415,37	115.522.694,71
Produits des immobilisations financières		750	51.929.881,65	95.930.379,52
Produits des actifs circulants		751	6.368.658,49	13.412.578,49
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.261.875,23	6.179.736,70
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	212.697.004,47	243.051.913,48
Charges financières	6.11	65/66B	107.392.388,20	18.662.935,28
Charges financières récurrentes		65	1.308.958,50	4.014.579,39
Charges des dettes		650	156.664,44	5.959,38
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		651	-1.874.360,36	2.901.150,44
Autres charges financières		652/9	3.026.654,42	1.107.469,57
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	106.083.429,70	14.648.355,89
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts(+)/(-)		9903	137.707.984,06	306.963.287,22
Prélèvement sur les impôts différés		780	108.497,96	108.497,96
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat(+)/(-)	6.13	67/77	9.316,67	-21.158,30
Impôts		670/3	9.316,67	10.220,99
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales .		77		31.379,29
Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		9904	137.807.165,35	307.092.943,48
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	210.707,60	210.707,60
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)		9905	138.017.872,95	307.303.651,08

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	1.379.769.459,64	1.460.622.332,48
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	138.017.872,95	307.303.651,08
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	1.241.751.586,69	1.153.318.681,40
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2	112.130.556,95	117.459.920,79
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	112.130.556,95	117.459.920,79
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	1.162.231.591,98	1.241.751.586,69
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	105.407.310,71	101.410.825,00
Rémunération de l'apport	694	103.239.285,71	99.325.000,00
Administrateurs ou gérants	695	2.168.025,00	2.085.825,00
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxx	322.899,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022		
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	322.899,54	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	294.426,68
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	5.881,97	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	300.308,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	22.590,89	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.394.859,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	17.394.859,37	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.753.712,22
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	449.813,52	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	8.203.525,74	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	9.191.333,63	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxx	22.030,58
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	22.030,58	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxx	11.384,40
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.786,60	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	13.171,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	8.859,58	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.552.397,20
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	121.731,09	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.674.128,29	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	1.306.611,76
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	212.270,78	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.518.882,54	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	155.245,75	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	282.828,62
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	27.088,83	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	309.917,45	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	132.653,26
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	22.947,16	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	155.600,42	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	154.317,03	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	492.886.414,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	492.886.414,54	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.427.757,58
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481	1.333.716,45	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	5.094.041,13	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>487.792.373,41</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxx	<u>3.600.000,00</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591	3.600.000,00	
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change(+)/(-)	8621		
Autres(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	828.136.442,82
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362	19.030.425,00	
Cessions et retraits	8372	77.755.092,30	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8382	-80.823.431,51	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	688.588.344,01	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	34.682.855,15
Mutations de l'exercice			
Actées	8472	59.938.252,17	
Reprises	8482	13.702.779,29	
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	2.639.044,76	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	78.279.283,27	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	25.000.000,00
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542	-25.000.000,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	610.309.060,74	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-)	8622		
Autres(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	442.152.629,50
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	429.753.632,73	
Cessions et retraits	8373	124.654.027,07	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	80.823.431,51	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	828.075.666,67	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	37.821.615,18
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	46.139.143,95	
Reprises	8483	19.681,78	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	930.942,24	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	83.010.135,11	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	745.065.531,56	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	161,33
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	339.569,51	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613	3.050,00	
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633	336.519,51	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	161,33	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
SOFINA VENTURES SA Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek Belgique 0423.386.786	Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31/12/2020	EUR	293.317.896	420.770.108
SOFINA ASIA PRIVATE LTD Amoy Street 03-01 069928 Singapour Singapour	Actions ordinaires	10.000	100,00	0,00	31/12/2020	SGD	2.320.604	512.701
SOFINA CAPITAL SA Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg	Actions ordinaires	5.872.576	100,00	0,00	31/12/2020	EUR	1.721.973.610	155.428.348
SOFINA US LTD Federal Street 160 MA02110 Boston Etats-Unis d'Amérique	Units	802.000	100,00	0,00	31/12/2020	USD	81.115.299	8.904.566
BIOTECH DENTAL SAS Allée de Craponne 305 13300 Salon De Provence France	Actions préférentielles catégorie A	6.154.900	24,75	0,00	31/12/2019	EUR	78.230.447	12.001
GROUPE PETIT FORESTIER SA Route de Tremblay 11 93420 Villepinte France	Actions Ordinaires	1.244.172	43,16	0,00	31/12/2019	EUR	361.876.000	13.377.000
DRYLOCK TECHNOLOGIES SA Spinnerijstraat 12 9240 Zele Belgique 0479.766.057	Actions ordinaires B	150.000.000	25,64	0,00	31/12/2019	EUR	531.219.316	-14.215.087

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
BIOMERIEUX SA Chemin de l'Orme 376 69280 Marcy L'Etoile France	Actions Ordinaires	2.282.513	1,93	0,00	31/12/2019	EUR	1.133.200.000	119.600.000
GL EVENTS SA Quai Rambaud 59 69002 Lyon France	Actions ordinaires	4.768.057	15,90	0,00	31/12/2019	EUR	457.424.000	18.009.000
M. CHAPOUTIER SA Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage France	Actions Ordinaires	3.124	14,20	0,00	31/12/2019	EUR	57.911.741	595.432
M.M.C. SA Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE France	Actions ordinaires	15.256	19,83	0,00	31/12/2019	EUR	38.661.770	684.857
MERIEUX NUTRISCIENCES Corp East Wacker Drive 111 2300 Chicago Etats-Unis d'Amérique	Common A Shares	35.228	15,06	0,00	30/09/2020	USD	338.692.993	-4.436.838
POLYGONE SA Quai Rambaud 59 69002 Lyon France	Actions ordinaires	221.076	20,96	0,00	31/12/2019	EUR	207.190.416	7.321.155
RAPALA SA Arabianranta 6 00560 Helsinki Finlande	Actions ordinaires	7.500.000	19,23	0,00	31/12/2019	EUR	43.939.972	4.991.646

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
SPARTOO SAS Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble France	Actions ordinaires, ordinaires A, B & D	514.277	18,10	0,00	31/12/2019	EUR	29.816.398	1.854.742

LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
SOFINA CAPITAL SA Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange Luxembourg	C

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	75.087.824,46	
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	75.087.824,46	
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	140.042.406,92	175.038.311,17
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	15.042.406,92	75.038.311,17
de plus d'un mois à un an au plus	8687	125.000.000,00	100.000.000,00
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		
			Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION			
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important			
Charges à reporter			347.226,63
Intérêts courus			2.953,56
Produits à recevoir			233.949,99

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXXXX	79.734.940,00
(100)	79.734.940,00	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions

 Actions ordinaires
 Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940,00	34.250.000
8702	XXXXXXXXXXXXXXXX	20.443.386
8703	XXXXXXXXXXXXXXXX	13.806.614

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	1.423.653,97
8722	611.528
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Exercice

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Structure de l'actionariat

La dernière déclaration notifiée par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date de septembre 2020 et a été effectuée au titre de leur action de concert dans le cadre de l'article 74 de la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Il ressort de cette déclaration que ces sociétés détenaient au 1er septembre 2020 des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes:

	Nombre d'actions	% de participation
Union Financière Boël SA	7.642.729	22,31%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>18.665.017</i>	<i>54,50%</i>
Sofina SA (actions propres)	522.528	1,53%
Total	19.187.545	56,02%

Au 31 décembre 2020, Sofina détenait 611.528 actions propres représentant 1,79% de son capital social.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (42)

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir 8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir 8913

Codes	Exercice
<div style="display: flex; flex-direction: column; gap: 10px;"> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes financières</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Emprunts subordonnés</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Emprunts obligataires non subordonnés</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Dettes de location-financement et dettes assimilées</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Etablissements de crédit</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Autres emprunts</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes commerciales</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Fournisseurs</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Effets à payer</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Acomptes sur commandes</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Autres dettes</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes financières</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Emprunts subordonnés</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Emprunts obligataires non subordonnés</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Dettes de location-financement et dettes assimilées</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Etablissements de crédit</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Autres emprunts</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes commerciales</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Fournisseurs</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Effets à payer</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Acomptes sur commandes</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Autres dettes</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes ayant plus de 5 ans à courir</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes financières</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Emprunts subordonnés</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Emprunts obligataires non subordonnés</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Dettes de location-financement et dettes assimilées</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Etablissements de crédit</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Autres emprunts</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Dettes commerciales</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Fournisseurs</div> <div style="margin-bottom: 10px;"> Effets à payer</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Acomptes sur commandes</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Autres dettes</div> <div style="margin-bottom: 10px;">Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</div> </div>	

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	579.701,27
Dettes fiscales estimées	450	

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	18.737.775,70

N° 0403.219.397

SOFINA S.A.

C-cap 6.9

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Exercice
20.533,77

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	46	44
9087	45,7	43,9
9088	75.107	74.362
620	23.312.166,85	15.440.076,53
621	1.753.567,08	1.950.071,83
622	1.004.927,15	4.912.107,52
623	371.652,25	379.740,47
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	-6.428.548,61	4.441.489,86
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	264.371,63	4.441.489,86
Utilisations et reprises	9116	6.692.920,24	
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	1.705.925,77	1.453.004,80
Autres	641/8	1.127.499,34	688.912,18
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,6	0,1
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.159	76
Frais pour la société	617	54.978,00	4.069,00

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	3.508,87	3.508,87
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	878.636,20	2.878.914,86
Autres			
Produits financiers divers			3.080.635,23
Ecart de conversion		6,44	474,68
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510	1.026.790,08	2.901.150,44
Reprises	6511	2.901.150,44	
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	457.553,37	94.970,10
Ecart de conversion de devises	655	78.898,22	43,51
Autres			
Frais relatifs au portefeuille		169.507,30	229.037,98
Moins-values réalisées sur actifs circulants		805.257,31	58.548,63
Frais bancaires		1.399.080,15	644.183,00
TVA non déductible sur charges financières, charges financières diverses		321,35	3.176,02

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	214.192.531,75	243.716.510,80
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.495.527,28	664.597,32
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.495.527,28	664.597,32
Produits financiers non récurrents	(76B)	212.697.004,47	243.051.913,48
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	15.059.227,52	18.946.909,07
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	197.637.776,95	224.105.004,41
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	106.083.429,70	14.648.355,89
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations)	6620	(+)/(-)	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6690	(-)	
Charges financières non récurrentes	(66B)	106.083.429,70	14.648.355,89
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	106.077.396,12	14.648.355,00
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations)	6621	(+)/(-)	
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	6.033,58	0,89
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	6691	(-)	

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	7.273,54
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	1.429.327,63
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	1.422.054,09
Suppléments d'impôts estimés	9137	
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	2.043,13
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	2.043,13
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	

Codes	Exercice
9134	7.273,54
9135	1.429.327,63
9136	1.422.054,09
9137	
9138	2.043,13
9139	2.043,13
9140	
	90.718.335,57
	-197.852.522,37
	-34.007.629,86
	3.012.317,82

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Réductions et reprises de réductions de valeur sur actions et parts	90.718.335,57
Plus et moins-values sur actions et parts	-197.852.522,37
Revenus définitivement taxés	-34.007.629,86
Provisions et charges non déduites fiscalement	3.012.317,82

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives	9141	37.266.372,15
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Revenus définitivement taxés		12.538.527,22
Provisions et charges non déduites fiscalement		24.727.844,93
Latences passives	9144	5.642.006,50
Ventilation des latences passives		
Plus-values à taxation étalée		5.642.006,50

Codes	Exercice
9141	37.266.372,15
9142	
	12.538.527,22
	24.727.844,93
9144	5.642.006,50
	5.642.006,50

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)	9145	217.812,01	203.282,74
Par la société	9146	1.401.702,39	975.435,84

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	9147	7.042.975,64	8.536.468,69
Précompte mobilier	9148	13.970.698,54	13.252.362,39

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	217.812,01	203.282,74
9146	1.401.702,39	975.435,84
9147	7.042.975,64	8.536.468,69
9148	13.970.698,54	13.252.362,39

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	_____
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
 GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Débiteurs pour crédits octroyés à l'entreprise

Conventions incluant des droits de préemption ou de souscription préférentielle : la Société bénéficie de droits de préemption ou de souscription préférentielle dans certaines participations de son portefeuille et ceux-ci sont conditionnés par une

augmentation du capital de la société concernée du portefeuille ou par la mise en vente par un actionnaire de ses actions détenues dans la société en question.

Conventions incluant des droits et obligations en cas d'acquisition ou cession de titres : les autres droits obtenus concernent essentiellement la possibilité pour la Société de suivre un actionnaire qui céderait tout ou partie de sa participation

(tag-along right). Les engagements donnés par la Société sont relatifs à des obligations de suite (cession des actions) en cas de cession par certains actionnaires (drag-along right).

Le total de la juste valeur des participations concernées par ces engagements de cession est de 1.502.858.293,24 EUR.

Exercice
765.000.000,00

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part l'estimation.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice
Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	487.792.373,41	490.058.656,96
Participations	(280)	487.792.373,41	486.458.656,96
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		3.600.000,00
Créances	9291	772.533.910,77	817.040.203,16
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	772.533.910,77	817.040.203,16
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	161.944.572,47	
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	161.944.572,47	
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	23.629.175,31	56.401,00
Produits des actifs circulants	9431	5.088.639,42	3.949.267,72
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		623,35
Moins-values réalisées	9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253	309.245.768,04	301.281.069,04
Participations	9263	309.245.768,04	301.281.069,04
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	301.063.292,70	467.172.518,63
Participations	9262	301.063.292,70	467.172.518,63
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans cette annexe

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	75.000,00
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

- Autres missions d'attestation
- Missions de conseils fiscaux
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

Codes	Exercice
9507	81.000,00
95071	3.300,00
95072	
95073	
9509	239.497,35
95091	7.875,00
95092	7.115,22
95093	

RÈGLES D'ÉVALUATION

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée.

Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur

base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée.

Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

RÈGLES D'ÉVALUATION

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date.

Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques sont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Conseil d'Administration

1. ENVIRONNEMENT MACRO-ÉCONOMIQUE

L'année 2020 restera gravée dans la mémoire collective. La rapidité et l'ampleur de la paralysie mondiale causée par le virus Covid-19 sont des événements jamais vus en temps de paix. La pandémie a entraîné la mort de plus de deux millions personnes et a plongé dans la pauvreté des dizaines de millions d'autres dans le monde. En termes économiques, la contraction de l'économie mondiale semble avoir été limitée aux alentours de 4% grâce notamment à une certaine résilience des économies avancées et à un rebond rapide de l'économie chinoise.

Cet impact global limité ne doit cependant masquer ni les inégalités face aux conséquences économiques de la crise, nettement plus marquées au sein des pays émergents et parmi les personnes en situation de précarité dans les pays développés, ni les incertitudes qui pèsent sur la rapidité et la pérennité de la reprise. La première va dépendre de l'évolution des contaminations ainsi que de la vitesse de déploiement et de l'efficacité des vaccinations en cours contre les différents variants du virus. La seconde dépendra de la capacité des gouvernements à prendre des mesures favorisant une croissance durable et équitable malgré les risques de ralentissement liés aux sous-investissements, sous-emplois et contractions de main-d'œuvre.

Ce niveau d'incertitude est calculé par le Fond Monétaire International au moyen d'un « indice mondial d'incertitude », qui mesure l'incertitude économique et politique mondiale de manière trimestrielle dans 143 pays. Cet indice était à fin décembre 2020 supérieur d'environ 50% à sa moyenne historique enregistrée au cours de la période 1996-2010, après avoir connu un pic de hausse de plus de 90% au mois de mars de la même année.

On retrouve les mêmes évolutions et incertitudes au niveau des marchés financiers. Ainsi, les performances relativement « stables » de la fin d'année ne doivent pas faire oublier les importantes variations sur l'année, avec notamment la plus forte correction boursière de ces dernières décennies en mars 2020, suivie d'une incroyable remontée des cours dans les mois qui ont suivi. Cette remontée ne fut cependant pas homogène, ni parmi les différents secteurs, ni selon les régions du globe. Au niveau de ces dernières, ce sont les bourses asiatiques et américaines qui ont connu la meilleure performance en 2020, alors qu'au niveau des secteurs, c'est à nouveau celui des technologies qui s'en est le mieux sorti.

La diversification géographique et sectorielle du portefeuille de Sofina ainsi que l'exposition à certains secteurs et régions ayant bien performé en 2020 lui ont permis de

faire preuve de résilience face aux impacts négatifs de la crise actuelle.

2. PERFORMANCES DE SOFINA

Comme indiqué les années précédentes, la valeur de Sofina ainsi que ses performances d'une année à l'autre s'apprécient au regard de l'évolution de ses fonds propres et de son dividende. Elle diffère en ce sens des autres valeurs, pour lesquelles le chiffre d'affaires et/ou le bénéfice net sont souvent les principaux indicateurs de performance.

Depuis 2016, la Société mesure sa performance sur le long terme en comparant l'évolution de ses fonds propres par action ajustés à un indice de référence, le MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (« MSCI ACWI ») sur une période roulante de sept années.

Cet indice de référence est considéré comme le plus approprié en raison (i) de la stratégie d'investissement mondiale de Sofina (qui appelle une référence à un indice mondial « World Index » (« WI »)) et (ii) des investissements du groupe Sofina en Asie et dans le reste du monde (qui justifiaient le choix pour l'indice reprenant l'ensemble des pays « All Countries » (« AC »)). La base actionnariale essentiellement européenne de la Société et son admission à la cote sur Euronext Brussels ont enfin guidé le choix vers le libellé en euro de cet indice.

Sofina a dans l'ensemble réalisé une excellente performance au cours des derniers exercices au regard de l'évolution de ses fonds propres par rapport à son indice de référence. Ainsi, la rentabilité de ses fonds propres (dividendes bruts réinvestis) a progressé de 18,0% sur l'année écoulée alors que le MSCI ACWI a affiché une performance de 6,7% sur la même période. En ce qui concerne les sept derniers exercices, la performance de Sofina était de 13,4%⁽¹⁾, tandis que son indice de référence affichait une performance de 10,7%.

3. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Lors de l'année écoulée, les capitaux propres consolidés de Sofina sont passés de 7.629 millions EUR au 31 décembre 2019 à 8.900 millions EUR au 31 décembre 2020, soit respectivement 226,92 EUR et 264,59 EUR par action, ce qui constitue une progression des capitaux propres par action de 16,6% hors dividende distribué.

Le bénéfice consolidé s'établit à 1.379,1 millions EUR, en augmentation de 14,9% par rapport aux 1.199,9 millions EUR de l'exercice 2019. Cette augmentation du bénéfice

(1) Calculée sur la base des fonds propres publiés pour les exercices 2013 à 2015 et sur la base des fonds propres retraités selon la norme IAS 28, §18 pour les exercices 2016 et 2017 de sorte que les fonds propres soient comparables à ceux depuis l'adoption du statut d'Entité d'Investissement.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

consolidé est principalement due à l'évolution de la juste valeur des participations du groupe Sofina telle que plus amplement détaillé dans les Annexes aux états financiers consolidés reprises dans la section Comptes et annexes du présent Rapport annuel.

Au niveau des comptes sociaux de Sofina SA, les capitaux propres sont passés de 2.826 millions EUR au 31 décembre 2019 à 2.858 millions EUR au 31 décembre 2020. Le total de l'actif figurant au bilan de l'exercice 2020 est de 3.159 millions EUR, contre 2.958 millions EUR lors de l'exercice précédent.

Les comptes sociaux enregistrent un bénéfice de 138 millions EUR au 31 décembre 2020 contre 307 millions EUR au 31 décembre 2019. Les immobilisations financières sont quant à elles passées de 1.663 millions EUR en 2019 à 1.843 millions EUR en 2020.

18,0%
RENTABILITÉ ANNUELLE MOYENNE
DE SOFINA SUR 2020

Comme les années précédentes, Sofina a travaillé en 2020 à la gestion de sa trésorerie. Elle a aussi augmenté le montant de ses lignes de crédit et facilités de caisse pour les porter à un montant global au niveau du groupe de 505 millions EUR en 2019 à 865 millions EUR à fin 2020, afin d'adapter sa flexibilité financière à la mesure de l'évolution de ses fonds propres.

4. DIVIDENDE

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2021 d'approuver la distribution d'un dividende brut de 3,01 EUR par action ⁽²⁾, comparé à un dividende brut de 2,90 EUR par action en 2019. Cette augmentation du dividende brut est en ligne avec la politique de distribution appliquée depuis 1956 – année de la constitution de la Sofina actuelle – de proposer un dividende annuel brut en augmentation régulière. Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire, le dividende sera mis en paiement à partir du mardi 18 mai 2021.

5. ACTIONS PROPRES ET ÉVOLUTION DE L'ACTION SOFINA

Sofina SA détenait 611.528 actions propres au 31 décembre 2020, représentant 1,79% de son capital social. Elle a cédé 120.200 actions propres en 2020 dans le cadre des exercices d'options. Conformément à sa politique en la matière et sur la base des autorisations reçues en Assemblée Générale,

elle a réalisé plusieurs opérations d'achat en 2020 portant sur un total de 100.000 actions propres ; elle avait racheté 125.000 actions propres en 2019. L'autorisation de procéder à des rachats d'actions propres a été renouvelée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2019 pour une durée de cinq ans.

À titre d'information, les cours extrêmes de clôture de l'action Sofina sur Euronext Bruxelles en 2020 ont été de 155 EUR et 277 EUR, alors que le cours s'est apprécié sur l'année de quelques 43,82% hors dividende distribué.

“

« Après un partenariat de plus de quatre décennies, Sofina a décidé de céder tranquillement mais sûrement ses parts dans Colruyt. Sofina a mené un très beau parcours à nos côtés, et a toujours été d'un grand soutien, même dans les années 1980, lorsqu'une certaine appréhension régnait quant à savoir si le groupe Colruyt allait survivre. Sofina a même réinjecté des fonds tant elle y croyait. Aujourd'hui, nous disons également au revoir à François Gillet, dont le mandat n'est pas prolongé. Il est administrateur chez nous depuis 1996, j'ai toujours beaucoup bénéficié de son soutien, de ses suggestions et conseils... un doigt qui se lève : “ ne faudrait-il pas faire attention à ceci ou regarder cela...? “. Ce n'étaient pas toujours des signaux très explicites, mais ils arrivaient toujours à point nommé. »

JEF COLRUYT, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE COLRUYT, SEPTEMBRE 2020

(2) Le dividende brut exprimé sans arrondi s'élève à 3,014286 EUR.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTSRAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

6. PHILOSOPHIE, THÈMES D'INVESTISSEMENT, RELATION AVEC LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE ET UNPRI

L'activité de Sofina consiste à traiter les opportunités d'investissement qu'elle se crée dans ses géographies de prédilection, l'Europe, l'Asie et les États-Unis, au travers de ses trois styles d'investissement dans ses secteurs cibles, ainsi qu'à soutenir les participations du portefeuille et être un partenaire de confiance, que ce soit de manière capitalistique ou en apportant des conseils basés sur son expérience, son expertise sectorielle, ses compétences et son réseau de relations. Lorsque la logique de sa présence au capital ne s'impose plus, si elle estime ne plus être le meilleur actionnaire pour la société, ou ne plus pouvoir y contribuer valablement, ou encore que les espoirs de rendement à long terme de celle-ci ne sont plus satisfaisants, elle se retire totalement ou partiellement du capital.

Ce faisant, Sofina applique sa mission qui consiste à « accompagner des entrepreneurs et des familles en soutenant leurs projets de croissance par l'apport de conseils et de capital patient » et continue à implémenter la stratégie adoptée en 2014 et revue de manière régulière. Celle-ci se déploie au travers de trois styles d'investissement complémentaires et gérés par une équipe d'investissement sous une seule signature adoptée en 2015 : « Purpose & Patience ».

En 2020, Sofina a poursuivi son engagement en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable développés par les Nations Unies (« UNPRI »). Comme développé plus amplement dans la section Responsabilité Sociétale d'Entreprise du présent Rapport annuel, Sofina a poursuivi l'intégration des six Principes pour l'Investissement Responsable de l'UNPRI dans sa stratégie d'investissement et a adopté une Politique d'investissement responsable, disponible sur son site internet ⁽³⁾, qui décrit comment les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG ») sont pris en compte dans ses décisions d'investissement et le suivi des sociétés du portefeuille. Dans ce cadre, elle a également développé un outil interne baptisé « ESG Framework » qui permet d'analyser l'impact ESG des sociétés de son portefeuille et des opportunités d'investissement.

Signatory of:



7. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2020

En ce qui concerne le premier style d'investissement, l'exercice écoulé a été marqué par une prise de participation par le groupe Sofina à hauteur de 12,2% dans **Salto Systems**, leader mondial dans le développement et la production de solutions de contrôle d'accès électronique de pointe, en particulier dans les secteurs où la sécurité est essentielle. Cette opération a été effectuée aux côtés d'actionnaires existants tels qu'Alantra et de nouveaux investisseurs tels que Peninsula Capital et Florac, dans le cadre d'une augmentation de capital et d'une transaction secondaire,

et a permis à Salto d'acquérir Gantner Electronic Austria Holding, une société autrichienne spécialisée dans le verrouillage électronique innovant, les paiements sans numéraire, le contrôle des accès et les systèmes d'entrée pour les centres de loisirs, de fitness et les entreprises.

Outre ce nouvel investissement, le groupe Sofina s'est renforcé dans **The Hut Group (THG)**, une entreprise technologique anglaise de vente en ligne, avec des activités internationales dans les secteurs de la beauté et du bien-être, dans le cadre de son introduction en bourse sur le London Stock Exchange. Le groupe Sofina a également renforcé sa position capitalistique dans **Polygone** (holding de détention de **GL Events**) dans le cadre d'une opération secondaire et d'une augmentation de capital de cette dernière.

Son investissement dans **Byju's**, leader parmi les fournisseurs de contenus éducatifs numériques, préalablement repris dans le style d'investissement Sofina Croissance a fait l'objet d'un transfert intragroupe et est à présent repris dans les Investissements minoritaires à long terme. Une faible partie de la participation de Sofina dans Byju's a été cédée lors de l'exercice écoulé dans le cadre de ventes secondaires.

La valeur de l'ensemble des Investissements minoritaires à long terme en transparence ⁽⁴⁾ est passée de 3.281 millions EUR au 31 décembre 2019 à 3.728 millions EUR au 31 décembre 2020, représentant environ 42% de ses fonds propres. À noter que cette évolution est en partie due au transfert de l'investissement dans Byju's de Sofina Croissance vers le premier style d'investissement.

Sofina Fonds Privés, le deuxième style d'investissement – qui couvre les investissements dans des fonds de capital-risque et de capital-développement principalement aux États-Unis et en Asie – a connu une forte performance en 2020. Grâce à une surexposition au secteur de la technologie, ce style d'investissement a pu, de manière générale, bénéficier de l'accélération de la digitalisation liée aux restrictions imposées par la pandémie de Covid-19. Ceci s'est également traduit par une forte activité de levées de fonds et de nouveaux investissements ainsi que par de nombreuses introductions en bourse en fin d'année.

Ce deuxième style d'investissement représente à ce jour quelques 39% du total des fonds propres de Sofina. En ce qui concerne sa répartition géographique, 65% du portefeuille est investi dans des fonds gérés aux États-Unis, 27% en Asie et le solde en Europe et le reste du monde. En 2020, le groupe Sofina a souscrit à 53 fonds pour un montant total de 432 millions EUR, contre 54 fonds et 496 millions EUR en 2019. Le montant global des engagements non appelés à fin 2020 s'élève à 932 millions EUR, contre 1.003 millions EUR un an plus tôt. La valeur des investissements en transparence est passée de 2.379 millions EUR au 31 décembre 2019 à 3.458 millions EUR au 31 décembre 2020. Actuellement, les 20 principaux Gestionnaires en portefeuille sont : Abry, Atomico, Bain, Battery, DST, Francisco, General Atlantic, Iconiq, Insight, IVP, Lightspeed, NEA, Sequoia (États-Unis, Inde et Chine), Silver Lake, Spark, TA Associates, Thoma Bravo, Tiger Global, Trustbridge et Venrock.

(3) www.sofinagroup.com/fr/a-propos-de-sofina/politique-dinvestissement-responsable/

(4) Les règles de valorisation du portefeuille d'investissement sont plus amplement décrites au point 2.3 des Annexes aux états financiers consolidés.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

Enfin, Sofina Croissance, le troisième style d'investissement qui concerne les participations dans des entreprises à forte croissance, a été très actif en 2020. Ainsi, quatre nouveaux investissements ont été réalisés avec des partenaires de confiance (fonds ou sociétés patrimoniales) dans des sociétés non cotées exposées à des thèmes de croissance en Asie et en Europe. Les secteurs concernés sont principalement les biens et services de consommation, la transformation digitale et l'éducation.

Les nouveaux investissements effectués lors de l'exercice 2020 sont les suivants :

- **Collibra**, l'entreprise de référence en « data intelligence », capable de gérer celle-ci pour toute entreprise afin d'en accélérer la transformation numérique ;
- **K12 Techno Services**, une société de gestion d'écoles offrant des services tels que du support académique, ainsi que des solutions technologiques à 37 écoles dans six villes d'Inde ;
- **Kopi Kenangan**, une chaîne indonésienne de points de vente de café à emporter (« grab & go ») frais, local et abordable ; et
- **Qingzhu**, une chaîne hôtelière se différenciant par une approche digitale de la gestion de ses hôtels, ciblant le segment « budget » en Chine.

Sofina a également renforcé sa position dans des sociétés de son portefeuille : **Bira 91**, une marque de bière indienne leader dans le segment haut de gamme, **VerSe Innovation**, plateforme technologique indienne qui permet de fournir un contenu personnalisé, **Grand Rounds**, plateforme digitale basée aux États-Unis, permettant aux patients d'accéder à des consultations de qualité, **Graphcore**, société britannique qui conçoit des microprocesseurs dédiés aux applications d'intelligence artificielle, **Hector Beverages**, producteur indien de jus de fruits traditionnels, **MedGenome**, société de recherche et de diagnostics basés sur le séquençage génomique et **Practo**, société technologique active dans le domaine de la santé en Inde.

Les participations reprises dans Sofina Croissance représentent un profil de risque et un espoir de rendement plus élevés que ceux rencontrés dans les Investissements minoritaires à long terme. Les pourcentages de détention n'y excèdent pas 25% du capital, et les montants investis ne dépassent en général pas 50 millions EUR en mise de fonds totale. La valeur de ces investissements en transparence est passée de 1.530 millions EUR au 31 décembre 2019 à 1.135 millions EUR au 31 décembre 2020, ce qui représente environ 13% des fonds propres totaux du groupe. À noter que cette évolution est fortement impactée par le transfert de l'investissement dans Byju's vers le premier style d'investissement.

8. ROTATION DU PORTEFEUILLE EN 2020

Au cours du dernier exercice, Sofina a continué la rotation de son portefeuille. En ce qui concerne les Investissements minoritaires à long terme, elle a cédé le solde de ses titres en **Orpea**, un des principaux acteurs mondiaux de la prise en charge globale de la dépendance, physique ou psychique, à domicile ou en institution. Sofina a également vendu au cours de l'année une partie de sa participation en

bioMérieux, acteur mondial du diagnostic in vitro, **Colruyt**, groupe familial belge de distribution alimentaire ainsi que **Danone**, un leader mondial de l'alimentation saine.

Au niveau de Sofina Croissance, l'exercice 2020 a été marqué par la vente de l'entièreté de la participation du groupe Sofina dans **Giphy**, base de données et moteur de recherche en ligne de fichiers GIF (images animées), et par le désinvestissement du groupe dans **Postmates**, société de livraison à domicile gérant un réseau de coursiers, à la suite de son acquisition par Uber dans le cadre d'une opération d'échange d'actions. Le groupe Sofina a également vendu une partie de sa participation dans **Pine Labs**, société active dans les solutions IT innovantes dans l'écosystème des paiements.

9. ÉVÉNEMENTS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, Sofina a poursuivi ses activités de recherche de nouvelles opportunités d'investissement ainsi que de soutien aux sociétés et fonds en portefeuille.

Les opérations notoires depuis la clôture sont les suivantes :

- investissement de type Sofina Croissance dans la société **CRED**, plateforme de paiement de factures de cartes de crédit active en Inde ;
- investissement de type Sofina Croissance dans la société **Mamaearth**, une marque indienne de produits de soins, notamment pour bébés, permettant aux milléniaux urbains d'accéder à des produits naturels et sans toxines ;
- augmentation de la participation en **VerSe Innovation** et **Graphcore**, via selon le cas augmentation de capital ou opération secondaire ;
- **Adjust**, leader en mesure mobile et prévention de la fraude en ligne présent dans notre portefeuille Sofina Croissance, a annoncé son acquisition en février 2021 par **AppLovin**, une entreprise spécialisée dans le marketing des applications mobiles ;
- **Clover Health**, une société d'assurance maladie proposant des plans d'assurance Medicare Advantage, a été introduite en bourse en janvier 2021 par le biais d'un véhicule d'acquisition à usage spécialisé (communément appelé « SPAC ») ;
- cession supplémentaire d'actions **Colruyt** dans le cadre de la rotation de son portefeuille ;
- cession totale de la participation dans **Rapala**, un groupe finlandais leader mondial sur le marché de niche des hameçons et leurres de pêche, que Sofina accompagnait depuis 2005.

Par ailleurs, l'épidémie de Covid-19 et les mesures restrictives mises en place afin de limiter sa propagation continuent d'affecter les populations et certains secteurs de l'économie mondiale.

A cet égard, un groupe de travail a été mis en place au début de la pandémie au sein du groupe Sofina. Il suit de manière continue l'impact du Covid-19 sur les sociétés du portefeuille. Les sociétés actives dans les secteurs les plus

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

touchés bénéficiant de l'accompagnement de nos équipes d'investissement, que ce soit de manière capitalistique, ou au travers de conseils ou de mise en contact avec notre réseau de relations.

Il n'y a pas eu d'autre événement depuis la fin de l'exercice susceptible de modifier de manière significative la liquidité, la solvabilité et la rentabilité de la Société.

10. ÉVOLUTIONS INTERNES

Le Conseil d'Administration a été tenu informé de manière régulière des mesures prises en interne par le groupe Sofina pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs face à la pandémie de Covid-19. Il a suivi de près l'évolution des sociétés du portefeuille et des mesures prises par ces dernières ainsi que la gestion de la trésorerie du groupe Sofina et les prévisions de liquidités. Il a également été informé de la poursuite des activités d'origination (« sourcing ») à l'attention de certaines géographies comme l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et le Benelux et a initié la revue biennale de la stratégie du groupe Sofina qui sera poursuivie en 2021.

“

« À une époque où les méthodes d'éducation ont radicalement changé, Sofina nous a aidés à naviguer dans un environnement incertain et complexe via son accès à l'information, ses analyses et ses conseils. Cela nous a permis de rester motivés à fournir des solutions et des services d'éducation nouveaux et innovants aux éducateurs et étudiants établis en Inde. L'équipe de Sofina est toujours là pour nous aider, nous mettre en relation avec des partenaires pertinents, ou simplement nous servir de sparring-partner pour réfléchir ensemble à certaines idées. »

JAI DECOSTA,
CEO, K12 TECHNO SERVICES

Le Conseil a également approuvé la mise en place et le financement du **Sofina Covid Solidarity Fund**, tel que décrit ci-après. Il a aussi soutenu la proposition du Comité Exécutif d'accorder **40 jours de congés supplémentaires** aux collaborateurs du groupe, comme signe de reconnaissance pour les efforts significatifs accomplis lors de la pandémie et leur permettre de réaliser leurs projets personnels.

Le Conseil a revu les travaux de ses différents Comités et en a approuvé les recommandations. Ces travaux ont concerné en particulier, pour le Comité d'Audit, l'approbation des comptes annuels et semestriels, le plan d'audit interne, le suivi des développements internes en matière de cybersécurité, les processus d'investissement, le travail de revue des valorisations internes du portefeuille réalisé par Duff & Phelps, l'approbation des services non-audit prestés par le Commissaire, le transfert intragroupe de la participation dans Byju's de Sofina Ventures SA vers Sofina SA et la nomination du nouveau Commissaire ainsi que les relations avec ce dernier.

Le Comité de Nomination a, pour sa part, présenté au Conseil le compte-rendu de ses réflexions sur la composition du Conseil et de ses Comités, la nomination de Dominique Lancksweert et de Charlotte Strömberg respectivement en tant que Président et Vice-Présidente du Conseil, et le renouvellement des mandats d'Administrateurs venant à échéance lors de l'Assemblée Générale du 7 mai 2020.

Le Comité de Rémunération enfin a partagé avec les membres du Conseil le fruit de ses travaux relatifs principalement au plan d'intéressement à long terme (« LTIP »), à la Politique de rémunération et au Rapport de rémunération, à l'exercice comparatif des rémunérations du CEO et du Comité Exécutif effectué tous les trois ans avec l'aide d'un consultant externe ainsi que l'invitation donnée aux Administrateurs non Exécutifs d'acquiescer une année de tantièmes bruts en actions Sofina dans le cadre de la recommandation reprise dans le Principe 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 »).

Le Conseil a continué à suivre les développements réglementaires, dont le nouveau Code des sociétés et des associations ainsi que le Code 2020 et a approuvé un Code de Conduite interne ainsi qu'une nouvelle version de sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, des Règlements d'Ordre Intérieur du Conseil et de ses Comités et du Dealing Code.

Le Conseil a poursuivi la réflexion sur les engagements du groupe sur les aspects ESG et suivi les différentes initiatives et projets lancés tant au niveau interne qu'au niveau de l'activité d'investissement de Sofina, en tant que signataire des UNPRI.

Parmi ces projets – plus amplement décrits dans la section Responsabilité sociétale d'entreprise du présent Rapport annuel – 2020 a été marquée par le développement en interne d'un outil destiné à mesurer l'impact ESG des sociétés du portefeuille et des opportunités d'investissement. Cet outil a été appliqué avec l'aide d'un consultant pour un certain nombre de sociétés du portefeuille, ainsi que lors de l'analyse de nouvelles opportunités d'investissement. En ce qui concerne les projets ESG internes, ceux-ci concernent la formation continue, essentiellement de manière digitale en raison de la pandémie, la poursuite de programmes

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

d'incitation au soutien d'œuvres caritatives par les collaborateurs du groupe (« matching gift programme ») et d'implication personnelle dans l'aide apportée à celles-ci (« local volunteering programme »), la revue de la politique de voyage et la politique de mobilité, visant à réduire et compenser les émissions de carbone lors des voyages professionnels et de la flotte automobile, la continuation d'objectifs collectifs annuels de réduction de l'empreinte environnementale et le soutien continu à la politique philanthropique développée par la Plateforme pour l'Éducation et le Talent et plus récemment au travers d'une initiative similaire en Asie, la **Temple Garden Foundation**.

Par ailleurs, frappée par la variation importante de l'impact de la pandémie sur les communautés au travers des régions dans lesquelles elle est active, Sofina a lancé en juillet 2020 le **Sofina Covid Solidarity Fund**, géré par la Fondation Roi Baudouin. Ce dernier a vocation à lutter contre les conséquences négatives de la pandémie de Covid-19 au niveau mondial, en se concentrant sur deux problématiques clés directement liées aux secteurs cibles de Sofina, à savoir des défis spécifiques dans les systèmes et services de soins de santé et la fracture numérique dans le secteur de l'éducation. À l'initiative du Comité Exécutif, Sofina s'est engagée à soutenir à hauteur de 20 millions EUR – auxquels s'ajoutent des contributions additionnelles de son management et de membres de son Conseil d'Administration – les projets sélectionnés par le comité de gestion du Sofina Covid Solidarity Fund sur une durée de vie de deux ans se terminant à la mi-2022.



► La section Responsabilité Sociétale d'Entreprise contient de plus amples informations sur les projets sélectionnés jusqu'à présent par le Sofina Covid Solidarity Fund.

Enfin, Sofina a continué en 2020 à renforcer ses équipes d'investissement et Corporate Services. Sur une base consolidée, cela représente cinq recrutements (deux à Singapour, deux à Bruxelles, et un à Luxembourg), le retour d'un membre de l'équipe d'investissement au sein du bureau luxembourgeois après avoir accompli un MBA, ainsi qu'une demi-douzaine de stagiaires que Sofina accueille en permanence dans ses trois bureaux. En raison de la pandémie, les différents programmes d'échange de collaborateurs entre les bureaux ont malheureusement dû être interrompus.

La Société n'a pas de succursale ni d'activité de recherche et développement.

11. ATTESTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Harold Boël, Chief Executive Officer, atteste au nom et pour compte du Conseil d'Administration que, à sa connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises consolidées globalement ;
- le Rapport du Conseil d'Administration contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société et des entreprises consolidées globalement, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

12. RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEUR

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 6 mai 2021, les mandats d'administrateur de Nicolas Boël, Laura Cioli, Laurent de Meeûs d'Argenteuil, Dominique Lanckswert, Anja Langenbacher, Catherine Soubie, Michel Tilmant et Gwill York viendront à échéance.

Il sera proposé aux actionnaires de reconduire leurs mandats, à l'exception de celui de Michel Tilmant qui, après 12 ans au Conseil de Sofina et ne répondant plus aux critères d'indépendance du Code 2020, a informé la Société qu'il ne solliciterait pas le renouvellement de son mandat. Le Conseil ne proposera pas de nouvelle nomination.

Ce dernier tient à remercier vivement Michel Tilmant pour le rôle significatif qu'il a joué dans le développement de Sofina ces dernières années, en particulier grâce à la qualité de ses jugements et son engagement généreux. Il lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

Les autres éléments d'information requis par le Code des sociétés et associations ainsi que le Code 2020 en matière de gestion et de gouvernance se retrouvent dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise et dans le Rapport de rémunération repris dans la section Gouvernance d'entreprise du présent Rapport annuel. Ces deux documents font partie intégrante du présent Rapport du Conseil d'Administration.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Déclaration de gouvernance d'entreprise

En matière de gouvernance d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des Sociétés et des Associations entré en vigueur le 1^{er} janvier 2020 (le « Code des sociétés ») ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») disponible sur [le site de la Commission Corporate Governance](#)⁽¹⁾.

Sofina a adopté le Code 2020 comme code de référence et applique ses recommandations en suivant le principe « comply or explain ». L'adoption du Code des sociétés et du Code 2020 ont également donné lieu à des modifications statutaires – approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2020 – et à l'adaptation de sa Charte de Gouvernance d'Entreprise et des Règlements d'ordre intérieur du Conseil et de ses Comités ainsi que de son Dealing Code. Un Code de Conduite a également été adopté lors de l'exercice écoulé. Ces différents documents sont consultables sur [le site internet de la Société](#)⁽²⁾.

1. CAPITAL, ACTIONS ET ACTIONNARIAT

1.1 Actions et capital

Les actions émises par la Société ont la forme nominative ou dématérialisée. Au 31 décembre 2020, le capital de la Société s'élevait à 79.734.940 EUR et était représenté par 34.250.000 actions sans mention de valeur nominale.

Chaque action donne droit à une voix en cas de vote (sauf les actions qui seraient détenues par Sofina SA dont le droit de vote est suspendu). Les statuts de la Société ne contiennent par ailleurs pas de catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans les Règlements d'ordre intérieur du Conseil et de ses Comités. L'action Sofina est cotée sur Euronext Bruxelles.

1.2 Actionnaires

L'actionnaire principal de Sofina est un consortium au sens de l'article 1:19 du Code des sociétés formé par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière du Centre SA, qui détiennent ensemble 54,50% du capital et des droits de vote de Sofina. Ce consortium a procédé aux déclarations de transparence ad hoc chaque fois qu'il a franchi le seuil légal ou statutaire de déclaration. Pour les besoins de la législation sur les offres publiques d'acquisition, chaque société consorciée est, compte tenu des actions Sofina détenues par les deux autres sociétés, considérée comme détenant 54,50% des actions de Sofina (abstraction faite des actions propres comptabilisées dans ses comptes). Union Financière Boël SA (agissant pour son compte et comme mandataire des deux autres sociétés consorciées) continue par ailleurs à notifier tous les ans à Sofina les modifications dans le nombre d'actions que les sociétés consorciées détiennent dans Sofina au

titre du concert qu'elle a formé le 31 août 2007 avec Société de Participations Industrielles SA (et auquel s'est joint Immobilière et Immobilière du Centre SA le 1^{er} juillet 2013).

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au transfert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts.

Au 31 décembre 2020, Sofina détenait 611.528 actions propres représentant 1,79% de son capital social.

Le reste des actions de la Société sont détenues par des actionnaires individuels et institutionnels, aucun d'entre eux, seul ou de concert, n'atteint le seuil initial de détention de 3% requérant une déclaration de transparence conformément à l'article 42 des statuts de la Société.

Les déclarations de transparence les plus récentes sont disponibles sur [le site internet de la Société](#)⁽³⁾.

1.3 Relations avec les actionnaires

Conformément à la disposition 8.7 du Code 2020, le Conseil a discuté du point de savoir si la Société devait conclure un pacte d'actionnaires avec l'actionnaire de contrôle de la Société. À la suite de cette discussion et après consultation de l'actionnaire de contrôle, le Conseil a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conclure un tel pacte d'actionnaires.

Conformément à ses obligations légales, la Société répond à l'ensemble des questions qui lui sont adressées par ses actionnaires. Lorsque la Société note des préoccupations particulières de ses actionnaires sur la base des questions reçues ou des votes émis lors des Assemblées Générales, elle ne manque pas d'y donner suite.

1.4 Clauses de changement de contrôle

Sofina SA n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception (i) d'une clause contenue dans le règlement d'attribution des Performance Share Units (« PSU ») en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et (ii) des clauses contenues dans les conventions de crédit suivantes : (a) la convention de crédit roll-over du 12 octobre 2016 d'un montant de 80 millions EUR, (b) les deux conventions de crédit revolving du 15 décembre 2016 respectivement d'un montant de 90 millions EUR et de 50 millions EUR (montants respectivement portés à 105 millions EUR et 70 millions EUR le 25 novembre 2019), (c) la convention de crédit revolving du 25 novembre 2019 d'un montant de 50 millions EUR, (d) le contrat d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie par avis de tirage du 30 janvier 2020 d'un montant de 60 millions EUR, (e) la convention de crédit du 6 mai 2020 d'un montant de 100 millions EUR, (f) le contrat de facilité de caisse du 9 juin 2020 d'un montant de 100 millions EUR, (g) la convention de crédit revolving du 10 août 2020 d'un montant de 100 millions EUR et (h) le contrat de crédit du 6 novembre 2020 d'un montant de 100 millions EUR.

(1) www.corporategovernancecommittee.be

(2) www.sofinagroup.com/fr/gouvernance/gouvernance-dentreprise/

(3) www.sofinagroup.com/fr/gouvernance/structure-de-lactionariat/

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

1.5 Communication faite par les actionnaires en vertu de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition

La dernière déclaration notifiée par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date de septembre 2020 et a été effectuée au titre de leur action de concert dans le cadre de l'article 74 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Il ressort de cette déclaration que ces sociétés détenaient au 1^{er} septembre 2020 des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes ⁽⁴⁾ :

	Nombre d'actions ⁽⁴⁾	Pourcentage de détention
Union Financière Boël SA	7.642.729	22,31%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>18.665.017</i>	<i>54,50%</i>
Sofina SA (actions propres) ⁽⁵⁾	522.528	1,53%
TOTAL	19.187.545	56,02%

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SES COMITÉS

2.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, dont la composition au 31 décembre 2020 est reprise ci-dessous, compte actuellement quinze membres, nommés par l'Assemblée Générale, dont neuf membres sont indépendants conformément à la définition reprise à l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et aux critères d'indépendance visés par la disposition 3.5 du Code 2020. Le Président et le Chief Executive Officer (« CEO ») sont deux personnes distinctes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION			
Dominique Lanckswert (Président)	Laura Cioli ⁽⁶⁾	Robert Peugeot	Michel Tilmant ⁽⁶⁾
Charlotte Strömberg ⁽⁶⁾ (Vice-Présidente)	Laurent de Meeüs d'Argenteuil	Analjit Singh ⁽⁶⁾	Guy Verhofstadt ⁽⁶⁾
Harold Boël (CEO)	Jacques Emsens	Michèle Sioen ⁽⁶⁾	Gwill York ⁽⁶⁾
Nicolas Boël	Anja Langenbucher ⁽⁶⁾	Catherine Soubie ⁽⁶⁾	

Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés aux actionnaires de référence de la Société, soit ont été Administrateurs durant plus de douze années.

2.2. Composition des Comités du Conseil

Les Comités du Conseil sont composés comme suit au 31 décembre 2020 :

COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ DE NOMINATION	COMITÉ DE RÉMUNÉRATION
Michèle Sioen (Présidente) ⁽⁶⁾	Robert Peugeot (Président)	Catherine Soubie (Présidente) ⁽⁶⁾
Jacques Emsens	Nicolas Boël	Laura Cioli ⁽⁶⁾
Charlotte Strömberg ⁽⁶⁾	Dominique Lanckswert	Laurent de Meeüs d'Argenteuil
Guy Verhofstadt ⁽⁶⁾	Anja Langenbucher ⁽⁶⁾	Michel Tilmant ⁽⁶⁾
Gwill York ⁽⁶⁾	Michel Tilmant ⁽⁶⁾	

Conformément aux prescrits de l'article 7:99 du Code des sociétés et du Code 2020, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont non exécutifs. Par ailleurs, la majorité d'entre eux sont des Administrateurs indépendants. Dans son ensemble, le Comité d'Audit dispose des compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS ainsi que dans le métier de l'investissement, et ce grâce notamment à l'expérience de ses membres au sein d'entreprises financières et industrielles.

Le Comité de Nomination compte cinq Administrateurs non Exécutifs, dont deux indépendants : Anja Langenbucher et Michel Tilmant.

Le Comité de Rémunération est composé de quatre membres dont trois indépendants : Catherine Soubie (Présidente), Laura Cioli et Michel Tilmant.

2.3 Présences, fonctionnement et compétences du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit minimum quatre fois par an, sur convocation de son Président qui fixe l'ordre du jour en concertation avec le CEO et le Secrétaire Général. L'ordre du jour des réunions du Conseil précise en général si les sujets sont présentés à titre d'information, pour délibération ou pour décision.

Le Conseil d'Administration s'est formellement réuni à sept reprises en 2020, avec un taux de participation moyen de 93%, légèrement supérieur à celui de l'année précédente. L'ensemble des réunions du Conseil d'Administration en 2020 se sont tenues par audio- ou visioconférence compte tenu du contexte sanitaire. Des échanges par e-mail et des réunions téléphoniques ont également été organisés au cours de l'année, afin de permettre aux Administrateurs de suivre et participer à certaines discussions sur des sujets spécifiques. Trois réunions supplémentaires du Conseil d'Administration ont ainsi été organisées à l'attention des Administrateurs intéressés afin de discuter de sujets précis liés au renouvellement du mandat du Commissaire, aux performances du style d'investissement Sofina Fonds Privés et à la politique liée aux aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »).

(4) Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions de la Société est de 34.250.000.

(5) Présomption de concert (article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

(6) Administrateur indépendant.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités, le Conseil d'Administration approuve les comptes annuels et semestriels, décide de la proposition de l'affectation du résultat, des mesures de flexibilité financière, de la publication des informations financières, de la stratégie, de la politique d'investissement et des matières liées aux investissements/désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a adoptée. Il prend également des décisions relatives aux nominations et ressources humaines, revoit sa Déclaration de gouvernance d'entreprise ainsi que l'ensemble des décisions importantes liées à l'opérationnel (informatique, infrastructure, fiscalité, structure juridique du groupe Sofina, etc.).

Les décisions prises par le Conseil en 2020 ont principalement concerné les tâches reprises ci-dessus et celles prises sur recommandation des Comités décrites sous le point 2.4. Le Conseil s'est également penché en 2020 sur la revue stratégique, les modifications aux statuts, à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, aux Règlements d'ordre intérieur du Conseil et des Comités, à l'adoption du Code de Conduite et aux modifications du Dealing Code, les performances de l'activité de Sofina Fonds Privés, les développements en matière d'ESG et d'investissement responsable, l'activité philanthropique du groupe, la rémunération des Administrateurs, les activités asiatiques du groupe, l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les sociétés du portefeuille, le suivi des liquidités, les transferts intragroupe et la mise en place du Sofina Covid Solidarity Fund.

Les Administrateurs n'ont pas été confrontés lors de l'exercice écoulé à des situations de conflits d'intérêts. Par conséquent, les articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2020.

2.4 Présences, fonctionnement et compétences des Comités

Le Comité d'Audit, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination se sont respectivement réunis à cinq, deux et trois occasions, avec un taux respectif de participation de 96%, 100% et 87%. Leurs activités sont exercées dans le respect du Code des sociétés et de leur Règlement d'ordre intérieur respectif.

Le Comité d'Audit a traité en 2020 des questions liées à l'établissement des comptes annuels et semestriels, à la rédaction de l'information financière et des rapports de gestion, aux missions d'audit interne menées par les consultants externes de DSD Associates et d'audit sécurité informatique menées par PwC ainsi qu'au suivi du projet « cyber security » et à la communication régulière des fonds propres du groupe. Il a également suivi le plan annuel d'audit interne comprenant notamment les aspects RGPD, les processus d'investissement, l'évolution de la matrice des risques ainsi que l'implémentation du nouveau logiciel de gestion du portefeuille et les transferts intragroupe. Il a revu à deux reprises sur l'année les travaux de valorisation du portefeuille non coté en bourse réalisés par le management, en s'appuyant sur la revue de ceux-ci par Duff & Phelps, sous le contrôle du Commissaire. Enfin, il s'est penché sur les services non audités prestés par le Commissaire et les réponses à apporter aux questions reçues de la FSMA sur la communication financière de la Société.

Le Comité de Rémunération s'est quant à lui penché sur les questions ayant trait à l'établissement du Rapport de rémunération et, en ce qui concerne le Long Term Incentive Plan (« LTIP »), aux résultats de 2020 relatifs à la cohorte 2017-2020 comme plus amplement décrit dans le Rapport de rémunération. Ce Comité a également arrêté le nombre de PSU offertes pour la cohorte 2020-2023. Il a également discuté de la recommandation relative à la rémunération des Administrateurs en actions récemment introduite dans le Code 2020 ainsi que ses implications pour la Société. Le Comité de Rémunération a enfin recommandé au Conseil le nombre d'options à octroyer dans le cadre du Plan d'options sur actions Sofina au CEO, aux autres membres du Comité Exécutif, au Management Group⁽⁷⁾ ainsi qu'à d'autres membres du personnel pour l'exercice 2020 et s'est penché sur les résultats de l'étude comparative des rémunérations effectuée par le consultant Willis Towers Watson ainsi que sur la rémunération du Président et de la Vice-Présidente du Conseil.

Le Comité de Nomination s'est penché sur les questions relatives à la composition du Conseil et de ses Comités, à la nomination du Président et de la Vice-Présidente ainsi qu'au renouvellement du mandat de certains Administrateurs. Il a discuté de la Déclaration de gouvernance d'entreprise reprise dans le Rapport annuel 2019 ainsi que de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2020 et du communiqué de presse reprenant ces nominations et renouvellements de mandats.

Chacun de ces trois Comités s'est acquitté de sa tâche conformément au Règlement d'ordre intérieur auquel il est soumis, qui régit ses missions et son fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils se sont fait aider par des consultants externes dans l'exécution de certaines de leurs tâches.

2.5 Dérogations au Code 2020 concernant le Conseil d'Administration, ses Comités et les Administrateurs non Exécutifs

Sofina a fait le choix de ne pas fournir individuellement mais globalement le taux moyen de présence des Administrateurs aux séances du Conseil et de ses Comités. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'Administration et de ses Comités est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres. La contribution de ses membres se juge en outre davantage sur la qualité que la quantité, et les réunions ne sont que la partie visible de cette contribution. La disponibilité des Administrateurs lors d'entretiens avec le Président, le CEO ou le management et les propositions qu'ils formulent régulièrement importent tout autant. En cas d'absence individuelle répétée, il reviendrait au Président de prendre les mesures nécessaires, ce qui n'est encore jamais arrivé (disposition 3.9 du Code 2020).

Le Conseil estime qu'une réunion formelle par an des Administrateurs non Exécutifs en dehors de la présence du CEO et des autres membres du Comité Exécutif n'est pas utile, compte tenu des contacts fréquents des Administrateurs non Exécutifs avec le Président ou avec le CEO, lors d'entretiens informels ou à l'occasion de leurs réunions au sein des Comités du Conseil, dont les rapports sont adressés au CEO ainsi qu'à l'ensemble du Conseil. Lorsque le Conseil

(7) Le Management Group vise les membres des équipes d'Investissement, Tax & Legal, ressources humaines et Corporate Services, qui qualifient de cadres au sein du groupe Sofina.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

est amené à délibérer sur des questions impliquant le CEO, ce dernier est invité à quitter la séance (disposition 3.11 du Code 2020).

Contrairement à ce que recommande le Code 2020, le Comité de Nomination n'est pas composé d'une majorité d'Administrateurs (non Exécutifs) indépendants. Sofina s'en tient aux prescrits légaux qui n'exigent pas une telle majorité. Le Comité de Nomination est, aux yeux de Sofina, l'agora type où l'actionnaire familial entend être représenté et où l'expérience d'Administrateurs ayant plus de douze ans d'ancienneté assure une valeur ajoutée importante en ligne avec la politique à long terme de la Société (disposition 4.19 du Code 2020).

Le Code 2020 recommande que chaque Administrateur non Exécutif n'exerce pas plus de cinq mandats dans des sociétés cotées. La nature de l'activité d'une société holding d'investissement telle que Sofina dont l'objet est précisément de détenir des participations dans d'autres sociétés et de les suivre de près, notamment par une présence dans les organes de gouvernance, rend l'application d'une telle limite peu souhaitable. Chaque Administrateur est cependant invité à informer le Président du Conseil de tout nouvel engagement significatif en dehors de la Société (disposition 5.5 du Code 2020).

Contrairement à ce que recommande le Code 2020, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 6 mai 2021 de renouveler le mandat du Président, Dominique Lancksweert pour une durée de cinq ans (disposition 5.6 du Code 2020). Comme l'organisation s'attend à ce que Dominique Lancksweert occupe le poste de Président jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 70 ans, qui est la limite fixée par les documents de gouvernance interne de la Société, un mandat de quatre ans aurait impliqué de demander un nouveau renouvellement pour un mandat d'un an lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2025 et n'est donc pas considéré comme approprié.

Contrairement à ce que recommande la disposition 7.6 du Code 2020, la Société a choisi de ne pas verser tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non Exécutifs sous forme d'actions de la Société. Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité les Administrateurs non Exécutifs, à acquérir à partir de l'année 2021 un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes. Ces actions devront être conservées au moins un an après que l'Administrateur non Exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur acquisition. La Société estime que l'instauration de ce dispositif d'acquisition d'actions Sofina sur base volontaire rencontre l'objectif poursuivi par le Code 2020 d'aligner les intérêts financiers des Administrateurs non Exécutifs avec ceux des actionnaires sans pour autant les y contraindre. Elle permet en outre d'éviter les inégalités fiscales entre les différents Administrateurs du fait de leur pays de résidence dans le cas où la Société aurait suivi la recommandation du Code 2020. Un suivi annuel du pourcentage de réponse positive à l'invitation faite par le Conseil sera repris dans la présente partie du Rapport annuel dès l'année prochaine.

2.6 Procédure d'évaluation

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus informels d'évaluation du Conseil d'Administration, des Administrateurs, du Comité d'Audit, du Comité de Nomination et du Comité de Rémunération. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la com-

position et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités. De même, périodiquement ou en cas de renouvellement du mandat, une évaluation de la contribution de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter, le cas échéant, la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination de nouveaux Administrateurs :

- la compétence professionnelle en adéquation avec les besoins et les activités actuels et futurs de la Société ;
- l'intégrité, la probité et la bonne réputation ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ;
- l'intérêt pour la Société et son développement.

Le Conseil a en outre réalisé fin 2018-début 2019 un exercice d'évaluation de son mode de fonctionnement, à l'aide d'un consultant externe spécialisé, le Dr Tracy Long. Les résultats de cet exercice, réalisé au moyen de formulaires écrits remplis par chacun et discutés ensuite lors d'une matinée entière de réunion du Conseil, ont été mis en œuvre en 2019 sur base d'un rapport écrit du CEO présenté lors de la première réunion du Comité de Nomination de 2019. Un nouvel exercice d'évaluation du fonctionnement du Conseil sera réalisé début 2022.

Par ailleurs, le Conseil examine de manière permanente et informelle les performances du Comité Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques. Comme indiqué ci-avant, la stratégie a été au cœur des travaux du Conseil fin 2020 et sera poursuivie en 2021.

3. LE COMITÉ EXÉCUTIF

3.1 Composition, fonctionnement et compétences du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif se compose actuellement du CEO et de cinq autres membres. Ses membres sont considérés comme des autres dirigeants au sens du Code des sociétés et comme des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du Règlement européen relatif aux Abus de Marché. Il s'agit d'un comité consultatif destiné à épauler le CEO dans l'exercice de ses tâches. Les décisions finales restent donc la prérogative exclusive de ce dernier. Les membres du Comité Exécutif, autres que le CEO, n'ont par conséquent aucune responsabilité légale ou réglementaire.

Le CEO dirige le Comité Exécutif et est assisté par ce dernier dans l'exécution de ses tâches. Il s'est vu confier les principales compétences suivantes par le Conseil d'Administration : la direction opérationnelle de la Société, toute question relative à la gestion journalière de la Société, la formulation de recommandations au Conseil d'Administration sur les opportunités d'investissement, la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie globale et du plan d'affaires de la Société, la proposition de changements à la stratégie globale et au plan d'affaires de la Société, la mise en place de contrôles internes, la préparation et la présentation des états financiers de la Société, l'évaluation équilibrée et intelligible de la situation financière de la Société et la fourniture en temps utile au Conseil d'Administration de toutes les informations nécessaires à l'exécution de ses obligations. Il

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS

RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

est également tenu de rendre compte au Conseil d'Administration de l'exercice de ses obligations.

3.2 Dérogations au Code 2020 concernant le Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a décidé de ne pas fixer de seuil minimum de détention d'actions de la Société pour le CEO et les autres membres du Comité Exécutif dans la mesure où ces derniers sont suffisamment exposés aux variations du cours de bourse de la Société au travers du nombre d'options sur actions Sofina qui leur sont offertes annuellement et qu'ils ne peuvent contractuellement pas exercer dans les trois premières années de leur attribution, alors que l'impôt relatif à ces options est, pour les résidents belges, dû à l'attribution des options (disposition 7.9 du Code 2020).

La Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif (disposition 7.12 du Code 2020). Cependant, comme indiqué dans la Politique de rémunération, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options prévoient la perte des bénéfices économiques à venir dans certaines circonstances telles que la négligence grave, la faute intentionnelle ou la faute grave.

4. RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Les tâches du Président du Conseil sont reprises dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société.

Cette dernière précise également que la gestion des ressources de la Société, son personnel et le suivi quotidien du portefeuille incombent au CEO tandis que celles liées à l'organisation du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales, aux contacts avec les Administrateurs, à la communication sur toutes matières susceptibles d'affecter l'image de la Société, relèvent de la compétence du Président, sous réserve pour l'ensemble des décisions à prendre, du dialogue approfondi et constant entre le Président et le CEO.

Ce même dialogue entre le CEO et le Président prévaudra pour les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des options déterminantes, telles que l'ensemble du processus d'investissement ou de désinvestissement, les modifications apportées au portefeuille, les relations principales entre la Société et ses partenaires d'investissement ou encore les matières touchant à son Comité Exécutif (nomination, rémunération et rôle).

5. DIVERSITÉ

Comme décrit plus amplement dans la section Équipe de ce Rapport annuel, Sofina aspire à créer un environnement de travail diversifié que ce soit au niveau des nationalités, des origines culturelles, de l'âge ou des genres mais également en ce qui concerne les compétences et les expériences professionnelles. Le renforcement de la diversité au sein des équipes est un point d'attention permanent et fait d'ailleurs l'objet de réflexions internes menées par deux groupes de travail mis en place en 2020 et comprenant des représentants de l'ensemble des équipes et bureaux du groupe Sofina. L'un de ces groupes travaille sur le sujet « How to improve diversity and inclusion within Sofina? », alors que l'autre travaille de manière plus large autour du thème « How to make Sofina an even better place to work? ». Chacun de ces groupes de travail est piloté par un membre

du Comité Exécutif à qui des propositions concrètes d'amélioration sont formulées à intervalles réguliers (p. ex. toujours avoir une diversité des genres représentée lors d'interview de candidat, éviter les biais cognitifs dans la communication).

Le Conseil d'Administration a une représentation internationale forte et est composé de plus d'un tiers de femmes depuis 2018. Au niveau des équipes, 14 nationalités sont représentées au travers de nos 68 collaborateurs et quatre femmes ont été engagées en 2020 sur un total de cinq recrutements. La répartition femmes-hommes au niveau des équipes est de 47%/53%. Cette répartition permettra naturellement de renforcer la diversité au niveau du Comité Exécutif dans les années à venir.

La Société s'engage à continuer de manière permanente ses efforts en matière de diversité et d'inclusion.

6. RÉGLEMENTATIONS ET PROCÉDURES INTERNES

6.1 Prévention des conflits d'intérêts

En matière de conflits d'intérêts, la Société est soumise aux articles 7:96 et 7:97 du Code des sociétés.

Les Administrateurs ont le devoir d'éviter tout acte qui serait en conflit avec les intérêts de la Société et de ses actionnaires. Ils informent immédiatement le Président du Conseil d'Administration de toute possibilité de survenance d'un tel conflit d'intérêts. Les règles en matière de prévention des conflits d'intérêts sont plus amplement décrites dans le Règlement d'ordre intérieur du Conseil.

Les membres du Comité Exécutif ainsi que les autres membres du personnel du groupe Sofina sont également tenus d'éviter tout conflit d'intérêts et sont tenus d'informer le Compliance Officer de la survenance d'un tel conflit conformément au Code de Conduite décrit ci-après.

6.2 Code de Conduite

La Société a adopté un Code de Conduite qui définit la manière dont les Administrateurs et l'ensemble du personnel du groupe Sofina doivent se comporter dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la Société. Ce Code de Conduite a pour fondement les valeurs fondamentales de Sofina et contient entre autres des dispositions visant à prévenir les conflits d'intérêts, à assurer la protection des données personnelles et confidentielles, à régir les relations avec les parties externes et à prévenir les malversations et la corruption.

Ce Code contient également un procédure de signalement des irrégularités (« whistleblowing ») permettant de déceler de possibles violations du Code.

6.3 Dealing Code

La Société a également mis en place un Dealing Code qui s'applique à tous les Administrateurs ainsi qu'à tout le personnel de Sofina.

Ce Code a pour objectif de prévenir les délits d'initiés, la divulgation illicite d'information privilégiée et les manipulations de marché. Il reprend ainsi les mesures préventives adoptées par la Société dans ce cadre ainsi que les règles applicables aux transactions des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du Règlement européen sur les Abus de Marché. Une révision de ce Dealing Code a été réalisée en 2020.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

6.4 Formations internes et conformité au Code de Conduite et au Dealing Code

Le Code de Conduite et le Dealing Code font l'objet de présentations internes régulières au personnel du groupe Sofina et chacun est amené à confirmer formellement sur une base annuelle la bonne compréhension et le respect des principes qui y sont contenus.

Le Compliance Officer est tenu d'assurer le respect des dispositions du Code de Conduite et du Dealing Code au sein du groupe Sofina. Les irrégularités dans les rapports financiers ou dans d'autres domaines peuvent également être signalées directement au Président du Comité d'Audit.

7. POLITIQUE EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

7.1 Établissement de l'information financière

La Société publie son information financière sur une base semestrielle au travers des rapports financiers annuels et semestriels. Ceux-ci sont préparés par le département comptable, revus par le Comité Exécutif, puis analysés par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit.

Ces rapports financiers sont également soumis à une procédure de contrôle interne et font ensuite l'objet d'un examen par le Commissaire. Ce dernier se réfère à ses usages et réglementations professionnelles pour s'acquitter de sa tâche. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des normes IFRS et IPEV, les opérations significatives de la période, la consolidation, l'utilisation d'information non audité lors d'exercice de valorisation, etc. Elles sont effectuées notamment en s'inspirant du référentiel de contrôle interne COSO 1, adapté au processus de reporting financier. En ce qui concerne la problématique particulière des valorisations des sociétés non cotées du portefeuille, elle fait l'objet d'une revue bi-annuelle par les consultants de Duff & Phelps. Ceux-ci présentent alors le résultat de leurs travaux aux membres du Comité Exécutif en présence de l'équipe d'investissement, du Commissaire et de représentants du Comité d'Audit. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une documentation ad hoc.

7.2 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Sur le plan de la gestion des risques financiers, définis légalement comme les « risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie », Sofina a adopté une politique à long terme. Elle n'a plus eu recours à des opérations de couverture de change ou de cours de bourse sur ses actifs détenus dans une perspective à long terme depuis 2018. Dans une perspective à court terme, la Société peut toutefois couvrir une devise entre la signature de la documentation contractuelle concernant un nouvel investissement et la réalisation effective de son investissement. De même, la Société peut couvrir de manière ad hoc le risque devise et/ou de cours de bourse lors de la sortie d'une de ses participations.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont liés à l'évolution des marchés boursiers et, pour sa trésorerie, à l'évolution des taux d'intérêt. Pour ce qui est de ses actifs libellés en devises, Sofina est exposée à la fluctuation de celles-ci par rapport à l'euro.

En ce qui concerne la gestion des risques de manière générale, le groupe Sofina a mis en place une politique de gestion des risques qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la Société.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la Société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de fiabilité de l'information financière ou de conformité aux lois et aux règlements, que dans la manière dont cette politique est contrôlée en interne. Cette politique fait l'objet d'une extension sous la forme d'une « matrice des risques » décrite ci-après.

La politique de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité de holding financière de Sofina, ayant essentiellement vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des entreprises situées dans des géographies variées (principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie), actives dans des secteurs divers. Ces entreprises ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. La politique de Sofina prend également en compte la taille réduite de la Société et de son personnel, permettant ainsi une politique reposant essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel. Il n'en demeure pas moins que, vu l'expansion sectorielle et géographique de la Société et les récents développements légaux et réglementaires, Sofina a développé une matrice des risques détaillée, en collaboration entre le management et le Comité d'Audit. Cette matrice des risques s'applique à l'ensemble des secteurs, styles d'investissement et géographies dans lesquels Sofina est active. Elle identifie les principaux risques auxquels la Société est confrontée (risques stratégiques, d'investissement, financiers, opérationnels, réglementaires, fiscaux et légaux), évalue leur impact et précise les plans d'actions et contrôles à mettre en place pour réduire ces risques.

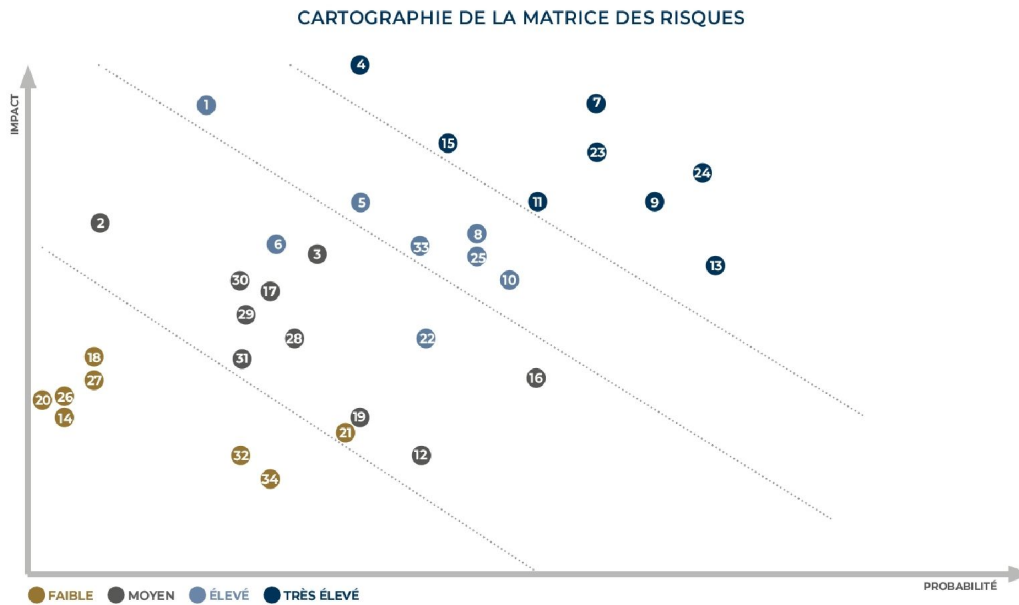
Le Comité d'Audit établit chaque année le programme d'audit interne pour l'année à venir, sur recommandation du Group Business Controller. Outre l'établissement de l'information financière, ce programme vise à couvrir certains sujets spécifiques.

La politique d'investissement menée par la Société a pour objet de maintenir une diversification du portefeuille. Au niveau de l'activité Sofina Fonds Privés, l'approche à long terme se traduit par une politique d'investissement régulière dans le temps sur la base d'une sélection rigoureuse des Gestionnaires, alors que l'activité Sofina Croissance relative aux investissements dans des entreprises à forte croissance repose en grande partie sur le principe du co-investissement aux côtés d'investisseurs professionnels de confiance bien connus du groupe Sofina et investis dans les sociétés cibles. Ces éléments sont également des facteurs de mitigation des risques encourus par la Société.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES	CHIFFRES-CLÉS	STRATÉGIE	ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
--------------------------	---------------	-----------	----------------------	-------------------------------------



Les facteurs de risque, obtenus par la formule « Impact x Probabilité », sont échelonnés en 4 catégories (faible, moyen, élevé et très élevé).

TYPE	NATURE	DÉFINITION
STRATÉGIQUE	1 Risque de mise en œuvre de la stratégie	Risque lié à une mise en œuvre inefficace de la stratégie ou une inadéquation de la stratégie due à l'évolution du contexte global.
	2 Risque lié à la structure de l'actionariat	Risque lié à un manque d'alignement stratégique entre les actionnaires et Sofina.
	3 Risque lié à la diversité culturelle	Sofina opère à travers différents géographies au travers de trois bureaux et en présence d'une quinzaine de nationalités différentes. Le risque culturel couvre principalement le risque de désalignement de notre vision commune et de nos intérêts ainsi que le risque de comportements individuels non conformes aux attentes en matière d'éthique professionnelle définies par Sofina.
	4 Risque de réputation	Risque d'atteinte à notre réputation provenant directement ou indirectement de nos activités ou de celles de sociétés du portefeuille à la suite de contraventions aux bonnes pratiques en matière d'éthique et de développement durable.
	5 Risque relatif à la composition du portefeuille	Risque lié à un manque de diversification du portefeuille, à une sélection non qualitative systématique des participations ou à des résultats de nos analyses de risques/opportunités (« due diligence ») mal implémentés sur des sujets importants (stratégie, compétition, endettement, ESG, etc.).
INVESTISSEMENT	6 Risque Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)	Risque de faillir à notre objectif d'être une société d'investissement responsable ou de manquer de crédibilité auprès des parties prenantes (« stakeholders »).
	7 Risque de tarissement des opportunités d'investissement	Risque de ne pas avoir suffisamment d'opportunités correspondant à nos critères d'investissement.
	8 Risque lié au processus d'investissement	Risque issu d'une mauvaise application de nos processus d'investissement (p.ex. inadéquation de l'investissement avec nos objectifs stratégiques, financiers, ou en matière d'ESG ou mauvaise analyse des données).
	9 Risque lié au processus de désinvestissement	Risque de ne pas désinvestir à un moment opportun résultant en une perte ou un coût d'opportunité. Ce risque couvre également les cas d'une sortie sans respecter nos accords ou la réglementation applicable.
	10 Risque post-investissement	Risque lié à l'évolution de l'activité de la participation, à sa structure juridique ou fiscale, à un désalignement entre (Sofina et les autres) actionnaires ou à l'impact que pourraient avoir le changement climatique ou les tendances ESG sur la stratégie et les opérations.
	11 Risque de marché / boursier	Sofina est exposée au risque de fluctuations boursières et aux fluctuations de marchés sur son portefeuille.
	12 Risque lié à notre position de minoritaire	Sofina investit principalement en tant qu'actionnaire minoritaire, ce qui peut constituer un risque car ses droits ou sa vision peuvent être divergents de ceux de l'actionnaire majoritaire, sans pouvoir d'influence suffisant.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONSRESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISECOMPTES
ET ANNEXES

TYPE	NATURE	DÉFINITION
FINANCIER	13 Risque de change	Risque sur la valeur d'une devise par rapport à une autre du fait de la variation du taux de change. Il s'agit principalement pour Sofina du risque de fluctuation de la valeur du portefeuille suite à l'évolution du taux de change des devises. La performance d'une participation peut également être affectée par l'évolution du taux de change des devises.
	14 Risque de contrepartie	Risque qu'une contrepartie fasse défaut.
	15 Risque macro	Risque issu de changements de conditions macroéconomiques ou lié aux évolutions de contexte économique, climatique, sanitaire et politique dans certaines zones géographiques.
	16 Risque de taux d'intérêt	Risque par lequel le flux d'intérêts afférent à la dette financière et à la trésorerie brute est susceptible d'être détérioré par une évolution défavorable des taux d'intérêt.
	17 Risque de liquidité	Risque dû à un manque de liquidité disponible pour faire face aux créances et/ou aux opportunités d'investissement.
	18 Risque de trésorerie	Risque d'une planification inadéquate des entrées et sorties de trésorerie, qui peut avoir des conséquences financières négatives, y compris sur le rythme de l'investissement.
	19 Risque de mauvaise valorisation des participations	Risque de mauvaise valorisation financière d'une ou plusieurs participations.
	20 Risque lié à l'usage d'instruments financiers dérivés	L'utilisation d'instruments financiers dérivés comporte des risques, liés notamment à une mauvaise appréciation du rapport coût/gains.
	21 Risque lié à l'information financière	Risque lié au processus d'établissement de l'information financière - complète, fiable et pertinente.
	OPÉRATIONNEL	22 Risque de continuité
23 Risque lié au changement climatique		Risque lié à l'impact du changement climatique sur les activités de Sofina et/ou des sociétés du portefeuille; incapacité à s'adapter à des perturbations majeures.
24 Risque de cybersécurité et lié à l'infrastructure IT		Les cybermenaces constituent un risque opérationnel majeur pour les entreprises. Les outils et infrastructures doivent également répondre de manière adéquate aux besoins de Sofina et constituent donc un risque si tel n'est pas le cas.
25 Risque de perte d'individus clés		Risque que des individus clés quittent Sofina ou risque d'incapacité à pouvoir recruter des individus clés pour le développement de la stratégie de Sofina. Sofina doit recruter, conserver et développer son capital humain afin d'atteindre ses objectifs. Les actions et politiques en matière ESG peuvent également impacter la capacité de Sofina à recruter et conserver son capital humain.
26 Risque lié à la sécurité des personnes		Risque lié à la nature des activités de Sofina ou de ses participations et qui causerait des accidents sévères ou des pertes humaines suite à des mesures de sécurité inadéquates.
27 Risque lié à l'accès physique		Risque lié à une sécurité des bâtiments ou une gestion des accès inadéquates entraînant la copie, l'exploitation ou la destruction d'informations par des personnes non autorisées.
28 Risque de représentation/délégations de pouvoirs		Risque lié au non-respect des pouvoirs de signature et des délégations de pouvoirs en place, pouvant engager Sofina dans des transactions non autorisées.
29 Risque de fraude		Risque de fraude avérée malgré la mise en place de contrôles internes.
RÉGLEMENTAIRE, FISCAL ET LÉGAL	30 Risque de non-conformité aux lois et règlements applicables	Risque de non-conformité (par action ou omission, volontaire ou non) aux obligations légales, c'est-à-dire à l'ordonnancement juridique applicable à Sofina et aux sociétés de son portefeuille.
	31 Risque de non-conformité aux contrats et accords en vigueur	Risque de non-conformité (par action ou omission, volontaire ou non) aux obligations contractuelles en vigueur, c'est-à-dire aux obligations autres que celles émanant des lois et règlements.
	32 Risque lié au manque d'anticipation de l'évolution du cadre législatif et réglementaire	Risque (réputationnel, opérationnel, financier et de conformité) de ne pas anticiper suffisamment à temps l'impact d'un changement du cadre législatif et réglementaire dans lequel Sofina évolue.
	33 Risque lié à l'évolution du cadre législatif et réglementaire	L'environnement réglementaire et législatif (en ce compris fiscal) étant en évolution permanente, risque qu'un changement en la matière, même s'il a été anticipé, ait un impact avéré sur l'activité de Sofina.
	34 Risque lié à des actions ou inactions de tiers	Risque juridique et réputationnel que Sofina encourt en raison d'actions ou inactions de tiers (principalement des sociétés du portefeuille).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTSRAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Rapport de rémunération

Le présent Rapport de rémunération s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (le « Code 2020 ») et de l'article 3:6, §3 du Code des Sociétés et des Associations (le « Code des sociétés »).

Il fournit une vue d'ensemble de la rémunération et des avantages, quelle que soit leur forme, octroyés au cours de l'exercice 2020 à chacun des Administrateurs non Exécutifs, au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. Il reprend les grands principes de la Politique de rémunération et la manière dont ces derniers ont été mis en application au cours de l'exercice écoulé⁽¹⁾. Il n'y a pas eu de dérogation par rapport à la politique de rémunération telle que décrite dans le Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2019.

1. COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION 2020

1.1. Rémunération accordée aux Administrateurs non Exécutifs en 2020

Conformément aux statuts de Sofina, la rémunération des Administrateurs non Exécutifs est composée de tantièmes prélevés forfaitairement sur les dividendes nets distribués pour la période et fixés statutairement depuis 2011 à 3% de ces derniers. Les jetons de présence alloués aux membres des Comités du Conseil en sont préalablement déduits. Les Administrateurs honoraires ne perçoivent ni tantième, ni autre forme de rémunération.

Le Président perçoit un double tantième et la Vice-Présidente perçoit un tantième et demi, conformément au Règlement d'ordre intérieur du Conseil.

Les montants indiqués dans le tableau suivant représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales. Ces rémunérations sont attribuées au cours de l'exercice, proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant l'exercice écoulé et à sa participation aux Comités du Conseil. Aucun avantage quelconque ne s'y ajoute, à l'exception pour les Administrateurs venant de l'étranger qui le demandent, du remboursement des frais, principalement de transport et logement, occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil et des Comités. Les Administrateurs non Exécutifs ne reçoivent pas de rémunération autre que les tantièmes forfaitaires, à l'exception du Président qui perçoit une rémunération annuelle fixe de 150.000 EUR.

Aucun Administrateur non Exécutif ne se voit attribuer des options sur actions Sofina.

Les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil sont fixés par séance à 3.500 EUR pour les président(e)s des Comités et à 2.500 EUR pour les autres membres. Ils sont prélevés sur l'enveloppe globale des tantièmes avant répartition de ceux-ci entre les Administrateurs non Exécutifs.

ADMINISTRATEURS (MONTANTS EN EUR)	2020	2019
Harold Boël (CEO)	-	-
Nicolas Boël	129.233	118.161
Laura Cioli	126.733	118.161
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	126.733	118.161
Jacques Emsens	134.233	123.161
Dominique Lanckswert (Président) ⁽²⁾	227.180	174.742
Anja Langenbacher	126.733	115.661
Robert Peugeot	132.233	127.161
Anajjit Singh	121.733	113.161
Michèle Sioen	139.233	127.161
Catherine Soubie	128.733	118.161
Charlotte Strömberg (Vice-Présidente) ⁽³⁾	163.165	120.661
Michel Tilmant	134.233	123.161
Sir David Verey CBE ⁽⁴⁾	87.647	228.823
Guy Verhofstadt	134.233	123.161
Gwill York	134.233	123.161
TOTAL	2.046.292	1.972.664

Comme indiqué dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration a choisi de ne pas payer tout ou partie de la rémunération des Administrateurs non Exécutifs en actions de la Société (disposition 7.6 du Code 2020). Toutefois, sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil a invité les Administrateurs non Exécutifs à acquérir à partir de l'année 2021, un nombre d'actions Sofina représentant l'équivalent brut d'une année de tantièmes.

(1) La Politique de rémunération qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 mai 2021 est disponible sur le site internet de la Société (www.sofinagroup.com).

(2) Depuis le 7 mai 2020 (antérieurement Vice-Président). Le montant des tantièmes forfaitaires ne comprend pas sa rémunération fixe annuelle de 150.000 EUR.

(3) Depuis le 25 juin 2020.

(4) Président jusqu'au 6 mai 2020. Le montant des tantièmes forfaitaires ne comprend pas sa rémunération fixe annuelle de 150.000 EUR (proratisée à 50.000 EUR pour l'exercice 2020).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONSRESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISECOMPTES
ET ANNEXES

1.2. Rémunération totale du CEO et des autres membres du Comité Exécutif en 2020

La rémunération totale du CEO et des autres membres du Comité Exécutif, telle que mentionnée au point 2 de la Politique de rémunération et décrite plus amplement dans le présent Rapport de rémunération, se compose principalement des éléments suivants, indépendants les uns des autres en termes d'attribution :

- une rémunération fixe (indexée annuellement) ;
- l'attribution de Performance Shares Units (« PSU ») en vertu du Long Term Incentive Plan (« LTIP ») et le paiement

éventuel d'un montant en espèces au titre du LTIP en fonction du résultat du test de performance de la cohorte de quatre années venant à échéance ;

- l'attribution d'un nombre stable d'options sur actions Sofina ;
- un engagement de pension ; et
- d'autres composantes de la rémunération.

Le montant total de la rémunération et des autres composantes de la rémunération accordés en 2020 par Sofina et/ou ses filiales luxembourgeoises au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif est le suivant :

MONTANTS (EN MILLIERS EUR)	CEO (individuel)		Autres membres du Comité Exécutif (collectif)	
	2020	2019	2020	2019
Rémunération brute fixe	573	567	2.073	2.016
LTIP	1.903	756	9.783	3.886
Valeur des options sur actions attribuées	614	498	1.508	1.223
Bonus collectif	0	0	17	10
Rémunération totale brute variable	2.517	1.254	11.308	5.119
Engagement de pension	101	285	358	2.237
Autres composantes de la rémunération	28	28	154	151
TOTAL	3.219	2.134	13.893	9.523
Rémunération variable en pourcentage du total	78%	59%	81%	54%
Rémunération fixe en pourcentage du total ⁽⁵⁾	22%	41%	19%	46%

Les rémunérations brutes fixes et variables mentionnées ci-dessus sont soumises aux charges sociales et à l'impôt des personnes physiques.

La rémunération fixe du CEO est indexée annuellement sur la base de l'indice des prix à la consommation et la rémunération fixe des autres membres du Comité Exécutif est indexée sur la base de l'indice santé lissé.

La ligne « LTIP » comprend le montant brut payé en espèces au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif dans le cadre de la cohorte 2017-2020 du LTIP, pour l'exercice 2020, et le montant payé dans le cadre de la cohorte 2016-2019, pour l'exercice 2019, ainsi que le pécule de vacances sur rémunération variable relatif à ces cohortes respectives pour les membres du Comité Exécutif, à l'exception du CEO.

La ligne « Valeur des options sur actions attribuées » est nouvelle comparé aux Rapports annuels précédents et est spécifiée dans ce tableau pour les besoins de l'article 36, §3 du Code des sociétés. Les options sur actions sont valorisées en appliquant leur valeur fiscale telle que déterminée à l'article 43 de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998⁽⁶⁾. Le nombre d'options sur actions offertes au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif en 2020, et repris au point 3 ci-dessous, est égal au nombre d'options offertes en 2019. La différence de valeur

des options entre ces deux exercices est due à l'augmentation du cours de bourse – qui détermine le prix d'exercice des options sur actions – entre ces mêmes exercices.

Le bonus collectif a été mis en place en application des conventions collectives 90 et 90bis et a été attribué à l'ensemble des membres du personnel à la suite de la réalisation d'objectifs liés à la réduction de l'empreinte environnementale de Sofina et à la réalisation de formations destinées à améliorer la productivité du personnel en améliorant leur connaissance des outils informatiques mis à leur disposition. Il ne s'applique pas au CEO.

La ligne « Engagement de pension » comprend les primes payées dans le cadre de l'engagement de pension (voir point 4 ci-dessous).

Les autres composantes de la rémunération reprennent les cotisations payées dans le cadre de l'assurance décès et incapacité, l'assurance hospitalisation et soins de santé, les avantages liés à la voiture de société et aux aspects de mobilité, ainsi qu'à des interventions dans les frais liés aux outils de communication (voir point 2.2.4 de la Politique de rémunération). Pour les membres du Comité Exécutif, à l'exception du CEO, les autres composantes de la rémunération comprennent également les chèques repas et les chèques cadeaux

(5) Comprend la rémunération brute fixe, l'engagement de pension et les autres composantes de la rémunération.

(6) La valeur fiscale d'une option sur actions est égale, sous réserve de l'application des conditions précisées dans la loi, à 9% de son prix d'exercice (à savoir le montant le moins élevé entre le cours de clôture de l'action à la veille du jour de l'offre et la moyenne du cours de clôture de l'action durant les 30 jours précédant le jour de l'offre). Ce pourcentage est, le cas échéant, majoré de 0,5% de la valeur par an pour toute option acceptée pour une durée supérieure à cinq ans (qui ne peut en aucun cas dépasser dix ans).

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTSRAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

2. LONG TERM INCENTIVE PLAN

Le LTIP tel que décrit au point 2.2.2 de la Politique de rémunération est actuellement d'application pour le CEO, les autres membres du Comité Exécutif, le Management Group et d'autres membres du personnel du groupe Sofina. Il a pour objectif de partager avec ses bénéficiaires la création de valeur à long terme au-delà de la performance des indices de marché et de renforcer ainsi l'alignement entre ses bénéficiaires et les actionnaires de la Société.

Chaque année, des PSU sont offertes au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif pour une cohorte donnée. Le nombre total de PSU offertes dans le cadre du LTIP est stable d'une année à l'autre. Il est déterminé de telle sorte que le montant en espèces payé au titre de ces PSU soit égal à environ 5% de la valeur créée au niveau des fonds propres de la Société qui excède la hausse des fonds propres reflétant la performance de l'indice de référence, le MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (le « MSCI ACWI ») sur une période de quatre ans, pour autant que la performance des fonds propres par action de la Société (la « NAVPS ») diminués d'un montant égal à deux années de dividendes bruts (l'ANAVPS, telle que plus amplement définie dans le Lexique) dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur cette même période⁽⁷⁾.

Le montant en espèces payé au titre du LTIP dépend du nombre de PSU acceptées et définitivement acquises (vested). Ce nombre de PSU est déterminé à l'expiration de la cohorte de quatre ans en fonction du résultat d'un test de performance réalisé pour cette même période. La méthode de calcul pour déterminer le montant payé en espèces au titre du LTIP est décrite au point 2.2.2. de la Politique de rémunération.

Le résultat de ce test se présente comme suit :

ANNÉE	ANAVPS(t-1) (en EUR)	Dividende brut de l'exercice (en EUR)	ANAVPS(t) (en EUR)	Performance de l'ANAVPS	Performance du MSCI ACWI
2017	154,32	2,56	166,63	+9,7%	+8,9%
2018	166,40	2,67	188,94	+15,3%	-4,8%
2019	188,71	2,79	221,35	+18,9%	+28,9%
2020	221,12	2,90	258,79	+18,4%	+6,6%
Performance annualisée sur la cohorte 2017-2020				+15,5%	+9,2%

Comme indiqué dans le tableau précédent, la performance annualisée du MSCI ACWI sur la cohorte 2017-2020 était de 9,2%, alors que l'ANAVPS a progressé de 15,5% sur la même période. La performance de l'ANAVPS était supérieure de 6,3% par rapport à la performance du MSCI ACWI.

Le Nombre Maximum de PSU attribuées au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif, tels que repris dans

2.1. Test de performance pour la cohorte 2017-2020

Le test de performance pour l'exercice 2020 a été réalisé sur les quatre années précédentes, à savoir la cohorte 2017-2020 (période comprise entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2020).

Le nombre de PSU offertes aux membres du Comité Exécutif et acceptées par ces derniers pour cette cohorte était le suivant:

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	Nombre Maximum de PSU ⁽⁸⁾	Nombre Cible de PSU ⁽⁹⁾
Harold Boël	6.907	1.440
Victor Casier	6.140	1.280
Xavier Coirbay	6.140	1.280
Wauthier de Bassompierre	6.140	1.280
François Gillet	6.140	1.280
Edward Koopman	6.140	1.280

Comme exposé plus amplement dans la Politique de rémunération, le test de performance de la Société pour le LTIP est effectué par rapport à l'évolution de la NAVPS, diminuée d'un montant égal à deux années de dividendes bruts (l'ANAVPS) pour refléter l'impact de la politique actuelle de conservation en espèces au niveau des fonds propres d'un montant égal à deux années de dividendes bruts.

Le test de performance sur la cohorte 2017-2020 a été effectué au début de l'exercice 2021, sur la base de la performance de l'ANAVPS sur cette cohorte vis-à-vis de la performance du MSCI ACWI sur la même période.

le tableau ci-dessus, a donc été acquis définitivement par ces derniers, reflétant ainsi la performance réalisée par Sofina au cours de ces derniers exercices. La rémunération brute variable perçue par le CEO et les autres membres du Comité Exécutif à la suite de cette acquisition définitive des PSU est mentionnée au point 1.2 ci-dessus.

(7) Les PSU étant offertes chaque année pour une cohorte « roulante » de quatre ans, le nombre total de PSU offertes pour une cohorte donnée représentera, environ un quart de 5% de la valeur créée au niveau des fonds propres qui excède la hausse des fonds propres reflétant la performance du MSCI ACWI sur une période de quatre ans, pour autant que la performance de l'ANAVPS dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur cette même période.

(8) Nombre de PSU qui peuvent être définitivement acquises (vested) par un bénéficiaire si la performance de l'ANAVPS dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur la cohorte de quatre ans.

(9) Environ 20% du Nombre Maximum de PSU. Si la performance de l'ANAVPS dépasse la performance du MSCI ACWI sur la cohorte de quatre ans dans une mesure comprise entre 0% et 4%, le nombre de PSU définitivement acquises par un bénéficiaire variera de façon linéaire entre le Nombre Cible de PSU et le Nombre Maximum de PSU attribuées à ce dernier.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

2.2. Performance Share Units offertes dans le cadre du Long Term Incentive Plan

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a offert un total de 33.792 PSU (repris ci-dessous dans la colonne intitulée « Nombre Maximum de PSU ») aux membres du Comité Exécutif pour la cohorte 2020-2023⁽¹⁰⁾.

Pour la cohorte 2020-2023, la quote-part du CEO dans le total des PSU offertes est égale à 10,1%, alors que chacun des autres membres du Comité Exécutif a droit à 9,0% des PSU offertes. Le solde des PSU a été (i) offert au Management Group et à d'autres membres du personnel et (ii) réservé pour des promotions et des nouveaux recrutements.

Ces PSU ne seront définitivement acquises que le 31 décembre 2023 et ne donneront droit au paiement d'un montant en espèces au début de l'exercice 2024, qu'en cas de validation du test de performance sur la cohorte 2020-2023.

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	Nombre Maximum de PSU	Nombre Cible de PSU	Date d'acquisition définitive
Harold Boël (CEO)	6.207	992	31/12/2023
Victor Casier	5.517	882	31/12/2023
Xavier Coirbay	5.517	882	31/12/2023
Wauthier de Bassompierre	5.517	882	31/12/2023
François Gillet	5.517	882	31/12/2023
Edward Koopman	5.517	882	31/12/2023

Options sur actions offertes aux membres du Comité Exécutif en 2020

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	Nombre	Date de l'offre	Date de 1 ^{er} exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice (en EUR)
Harold Boël (CEO)	22.000	24/11/2020	01/01/2024	23/11/2030	242,57
Victor Casier	11.000	24/11/2020	01/01/2024	23/11/2030	242,57
Xavier Coirbay	11.000	24/11/2020	01/01/2024	23/11/2030	242,57
Wauthier de Bassompierre	11.000	24/11/2020	01/01/2024	23/11/2028	242,57
François Gillet	11.000	24/11/2020	01/01/2024	23/11/2030	242,57
Edward Koopman	11.000	24/11/2020	01/01/2024	23/11/2030	242,57

Nombre et caractéristiques principales des options sur actions exercées ou venues à échéance en 2020

Le tableau ci-dessous détaille, pour chaque membre du Comité Exécutif, le nombre d'options exercées en 2020 ainsi que leur date et prix d'exercice.

3. OPTIONS SUR ACTIONS

Chaque année, un nombre stable d'options sur actions Sofina est offert au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif. Des options peuvent également être offertes au Management Group et à d'autres membres du personnel. Le nombre d'options offertes est stable d'une année à l'autre à l'intérieur d'une enveloppe globale recommandée par le Comité de Rémunération. Il est réparti entre l'ensemble des bénéficiaires en fonction de leur niveau de séniorité dans l'organisation.

Tout comme pour le LTIP, ce plan a pour objectif de récompenser ses bénéficiaires pour leur contribution à la création de valeur à long terme pour la Société et de renforcer l'alignement entre ses bénéficiaires et les actionnaires de la Société.

Options sur actions offertes en 2020 dans le cadre du plan d'options sur actions

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération, a offert au cours de l'exercice 2020, un total de 140.800 options sur actions Sofina.

Aucun membre du Comité Exécutif ne s'est vu offrir d'autres actions ou de droits d'en acquérir, autres que ces options sur actions Sofina offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

Les acceptations d'options ont fait l'objet de déclarations par les membres du Comité Exécutif, sous leur responsabilité, auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants.

Les exercices d'options ont fait l'objet de déclarations par les membres du Comité Exécutif, sous leur responsabilité, auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants. Aucune option sur actions Sofina attribuée aux membres du Comité Exécutif n'est venue à échéance en 2020 sans avoir été préalablement exercée.

⁽¹⁰⁾ Le Nombre Maximum de PSU offertes aux membres du Comité Exécutif relatives (i) à la cohorte 2018-2021 est de 37.608 (ces PSU seront définitivement attribuées en cas de validation du test de performance au 31 décembre 2021) et (ii) à la cohorte 2019-2022 est de 33.847 (ces PSU seront définitivement attribuées en cas de validation du test de performance au 31 décembre 2022).

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

MESSAGE AUX
ACTIONNAIRES

CHIFFRES-CLÉS

STRATÉGIE

ÉVÉNEMENTS
MARQUANTSRAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF	Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice (en EUR)
Harold Boël (CEO)	30.000	23/01/2020	88,59
	30.000	03/06/2020	95,17
Victor Casier	2.500	22/01/2020	100,75
	1.500	09/04/2020	100,75
	2.500	06/11/2020	126,16
Xavier Coirbay	7.500	22/01/2020	126,16
Wauthier de Bassompierre	2.500	30/03/2020	126,16
	2.500	14/04/2020	126,16
	2.500	12/05/2020	126,16
François Gillet	2.500	27/03/2020	78,40
	7.500	27/03/2020	85,96
	4.000	08/12/2020	100,75

**4. ASSURANCE DE GROUPE : ENGAGEMENT DE
PENSION ET PRESTATIONS EN CAS DE DÉCÈS ET
D'INCAPACITÉ**

Engagement de pension

Depuis 2019, le CEO, les autres membres du Comité Exécutif, le Management Group ainsi que la majorité du personnel bénéficient d'un plan de pension de type « cash balance » dont les principes sont plus amplement décrits dans la Politique de rémunération.

Sofina a également souscrit à un plan de pension de type « contributions définies » depuis plusieurs années. L'épargne constituée en vertu de ce plan est définitivement acquise en cas de décès ou de départ à la retraite.

Les primes versées pour le CEO et les autres membres du Comité Exécutif en vertu des engagements de pension

pour l'exercice 2020 sont reprises sous le point 1.2 du présent Rapport de rémunération.

Prestations en cas de décès et d'incapacité

En cas de décès du CEO, des autres membres du Comité Exécutif ainsi que des autres membres du personnel avant la date du terme du contrat d'assurance ou, le cas échéant, avant la date du terme anticipé ou différé, leurs bénéficiaires ont entre autres droit à un capital dont le montant s'élève à l'épargne constituée avec un minimum de quatre fois la rémunération annuelle fixe brute de référence du défunt par le biais du plan de type « cash balance ». L'assurance de groupe couvre également le risque d'incapacité.

**5. INDEMNITÉS DE DÉPART, DÉPART ÉVENTUEL
ET DROIT DE RECouvreMENT**

Comme indiqué dans la Politique de rémunération, aucune indemnité de départ, conventionnelle ou statutaire, n'est prévue à l'échéance du mandat des Administrateurs non Exécutifs, du CEO ou à la fin du contrat de travail des autres membres du Comité Exécutif, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal. Ce sont donc les dispositions légales applicables en la matière qui seront, le cas échéant, d'application.

Par exception à ce que prévoit la disposition 7.12 du Code 2020 et comme décrit dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise, la Société ne dispose pas d'un droit au recouvrement de la rémunération variable du CEO et des autres membres du Comité Exécutif. Cependant, tant les Conditions des PSU que le Règlement d'attribution des options sur actions prévoient la perte des bénéfices économiques à venir en cas de licenciement pour faute grave.

**6. INFORMATION COMPARATIVE SUR L'ÉVOLUTION DE LA
RÉMUNÉRATION ET LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ						
Administrateurs non Exécutifs						
Rémunération totale moyenne (en milliers EUR)	168	154	146	127	142	146
Variation annuelle (en %)		-8,4%	-5,2%	-13,2%	+11,6%	+3,5%
CEO						
Rémunération totale (en milliers EUR)	1.746	1.780	1.104	2.523	2.135	3.219
Variation annuelle (en %)		+1,9%	-38,0%	+128,5%	-15,4%	+50,8%
Autres membres du Comité Exécutif						
Rémunération totale moyenne (en milliers EUR)	917	900	566	2.197	1.905	2.779
Variation annuelle (en %)		-1,8%	-37,1%	+288,0%	-13,3%	+45,9%
Autres salariés						
Rémunération totale moyenne (en milliers EUR)	101	119	130	211	241	296
Variation annuelle (en %)		+18,0%	+9,2%	+62,9%	+13,9%	+23,0%
MESURES DE PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ						
NAVPS⁽¹⁾ (en EUR)	-	159,43	171,75	194,28	226,92	264,59
Rentabilité annuelle moyenne⁽²⁾	-	+4,6%	+9,4%	+14,8%	+18,4%	+18,0%

(1) Cf. Lexique à la fin du Rapport annuel.

(2) Cf. Lexique à la fin du Rapport annuel.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

APERÇU DES
PARTICIPATIONS

RESPONSABILITÉ
SOCIÉTALE
D'ENTREPRISE

ÉQUIPE

GOUVERNANCE
D'ENTREPRISE

COMPTES
ET ANNEXES

La rémunération totale des Administrateurs non Exécutifs est plus amplement décrite au point 1.1 du présent Rapport de rémunération. Elle est principalement composée de tantièmes prélevés sur le montant du dividende net et n'est dès lors pas directement liée à la performance de la Société. Les variations d'une année à l'autre se justifient principalement par l'évolution du nombre d'Administrateurs (et notamment l'arrivée de quatre nouvelles Administratrices en 2018).

La rémunération totale du CEO et la rémunération totale moyenne des autres membres du Comité Exécutif comprend la rémunération telle qu'exposée au point 1.2 du présent Rapport de rémunération. Elle dépend en grande partie du LTIP, d'application depuis 2017 et des options sur actions, valorisées à leur valeur fiscale comme indiqué au point 1.2.

La rémunération totale moyenne des employés de la Société non membres du Comité Exécutif se compose d'une rémunération fixe (indexée annuellement), d'une assurance de groupe, d'autres composantes de la rémunération et d'un bonus discrétionnaire. La rémunération variable du Management Group ainsi que d'autres employés de la Société comprend également l'éventuel montant en espèces payé au titre du LTIP de la cohorte venant à échéance lors de cette année et la valorisation (valeur fiscale) des options sur actions offertes lors de cet exercice, dans la mesure où elles ont été acceptées. Un bonus collectif peut également être octroyé pour l'ensemble des employés de la Société en application des conventions collectives 90 et 90bis, tel que décrit sous le point 2.2.2. de la Politique de rémunération.

La rémunération totale moyenne des employés de Sofina SA pour un exercice donné, dont les composantes sont décrites plus amplement dans le paragraphe ci-dessus, est calculée sur base de la rémunération totale attribuée à ces employés lors de cet exercice.

Ce calcul tient compte des employés de Sofina SA et ne comprend dès lors pas les stagiaires. Les régimes de crédit-temps ainsi que le congé parental sont considérés comme une occupation à temps plein et le travail à temps partiel comme une occupation à temps partiel. Le résultat total est exprimé en équivalent à temps plein.

Comme indiqué ci-dessus, le LTIP et la valorisation des options sur actions influencent de manière sensible l'évolution de cette rémunération moyenne d'une année à l'autre.

Le niveau de performance de la Société est évalué par rapport à l'évolution de sa rentabilité annuelle moyenne et à la NAVPS. Cette dernière mesure de performance est utilisée dans le cadre du LTIP et permet ainsi de d'assurer un alignement entre l'évolution de la rémunération variable attribuée au management et l'évolution de la performance de la Société.

Enfin, le ratio entre d'une part la rémunération la plus élevée du Comité Exécutif et d'autre part la rémunération la moins élevée parmi les autres employés de Sofina SA, sur une base équivalent à plein temps pour l'exercice écoulé est de 1:60.

La rémunération la plus élevée du Comité Exécutif est la rémunération du CEO telle que décrite au point 1.2 du présent Rapport de rémunération. La rémunération la moins élevée parmi les autres employés de Sofina SA sur une base équivalent à plein temps comprend les éléments de rémunération tel que décrits sous le présent point 6 et est calculée selon cette même méthodologie.

Le Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2019 a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2020 à une majorité de 98,62% des voix. Dans la mesure où il n'y a pas eu d'opposition majeure d'actionnaires, la Société a continué à appliquer la Politique de rémunération reprise dans le Rapport de rémunération relatif à l'exercice 2019 pour l'exercice 2020 et cette même politique est à la base de la Politique de rémunération qui sera soumise pour approbation à l'Assemblée Générale du 6 mai 2021 conformément à la disposition 7.3 du Code 2020 et à l'article 7:89/1, §3 du Code des sociétés.

Conformément à l'article 7:149 du Code des sociétés, l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2021 sera invitée à approuver le présent Rapport de rémunération par vote séparé.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Sofina SA (« la Société »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 7 mai 2020, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant un exercice.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels**Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Sofina SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 3.158.710.468 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 137.807.165.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire du 19 mars 2021 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)****Valorisation des participations non cotées****Description du point clé de l'audit**

La Société détient des participations dans des sociétés non cotées pour une valeur nette comptable de EUR 1.462 millions (toutes présentées en immobilisations financières, dont EUR 488 millions dans la rubrique « entreprises liées », EUR 479 millions dans la rubrique « entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et EUR 495 millions en « autres immobilisations financières ») représentant 46% du total des actifs.

Conformément aux articles 3:23 et 3:44 de l'Arrêté Royal du 29 avril 2019, les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

L'identification de moins-values ou de dépréciations durables par rapport à la valeur d'acquisition de ces immobilisations financières non cotées, pour lesquelles peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou jugements significatifs de la part de l'organe de gestion, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres sous-tendant celle-ci.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de ces participations non cotées avec les principes comptables généralement admis en Belgique.

Nous avons analysé le processus de revue des réductions de valeur des immobilisations financières non cotées ainsi que les contrôles internes y relatifs, notamment le recours à un évaluateur indépendant afin de confirmer les justes valeurs estimées en interne. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces contrôles.

Nous avons testé, sur la base d'un échantillonnage, l'évaluation de ces actifs en

nous focalisant sur le choix des méthodes utilisées ainsi que des hypothèses sous-jacentes :

- Nous avons réconcilié les données utilisées dans les modèles d'évaluation avec les sources externes pertinentes et disponibles. Ces données utilisées comprennent les multiples de transaction utilisés, le résultat publié ou les informations provenant directement de la direction des sociétés dans lesquelles les participations sont détenues.
- Nous avons contrôlé l'exactitude mathématique des modèles d'évaluation.
- Nous avons apprécié dans quelle mesure les conséquences de la pandémie Covid-19 ont bien été prises en compte dans ces évaluations.

Nous avons vérifié la revue rétrospective des hypothèses utilisées dans les exercices d'évaluation des participations du passé afin d'en valider la pertinence.

Nous avons « challengé » le caractère durable des éventuelles pertes de valeur de ces participations par rapport à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2020. Le cas échéant, nous avons vérifié que les réductions de valeur nécessaires et pertinentes avaient bien été comptabilisées au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Rapport du commissaire du 19 mars 2021 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions

volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES



Rapport du commissaire du 19 mars 2021 sur les Comptes Annuels de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (suite)

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et associations, et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et associations, et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- le rapport du conseil d'administration
- la déclaration de gouvernance d'entreprise ;
- le rapport de rémunération

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES**Rapport du commissaire du 19 mars 2021 sur les Comptes
Annuels de Sofina SA pour l'exercice
clos le 31 décembre 2020 (suite)****Mentions relatives à l'indépendance**

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

- ▶ Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport
- ▶ Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 19 mars 2021

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

jean-francois
hubin

Digitaal ondertekend door jean-francois hubin
DN: cn=jean-francois hubin,
email=jean-francois.hubin@be.ey.com
Datum: 2021.03.19 13:54:43 +0100'

Jean-François Hubin *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

21JFH0140

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	41,5	27,2	14,3
Temps partiel	1002	3,9		3,9
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	44,7	27,2	17,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	69.589	45.266	24.323
Temps partiel	1012	5.518		5.518
Total	1013	75.107	45.266	29.841
Frais de personnel				
Temps plein	1021	25.401.247,43	20.526.830,77	4.874.416,66
Temps partiel	1022	1.041.065,90		1.041.065,90
Total	1023	26.442.313,33	20.526.830,77	5.915.482,56
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	80.312,00	47.418,00	32.894,00

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	43,9	26,3	17,6
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	74.362	44.677	29.685
Frais de personnel	1023	22.681.996,35	18.150.996,19	4.531.000,16
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	65.619,00	37.977,00	27.642,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	44	2	45,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	42	2	43,6
Contrat à durée déterminée	111	2		2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	28		28,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	4		4,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	4		4,0
de niveau universitaire	1203	20		20,0
Femmes	121	16	2	17,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5		5,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	4	2	5,6
de niveau universitaire	1213	7		7,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	22		22,0
Employés	134	20	2	21,6
Ouvriers	132			
Autres	133	2		2,0

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,6	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.159	
Frais pour la société	152	54.978,00	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	9		9,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	3		3,0
Contrat à durée déterminée	211	6		6,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	7		7,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	2		2,0
Contrat à durée déterminée	311	5		5,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	1		1,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1		1,0
Autre motif	343	5		5,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	14	5811	15
Nombre d'heures de formation suivies	5802	975	5812	1.399
Coût net pour la société	5803	85.115,82	5813	102.617,29
dont coût brut directement lié aux formations	58031	85.115,82	58131	102.617,29
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	6	5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842	4.066	5852	942
Coût net pour la société	5843	45.038,00	5853	10.167,00